

Rapport annuel : exercice 1959

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura**

Band (Jahr): **31 (1960)**

Heft 4

PDF erstellt am: **16.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

P34

LES INTÉRÊTS DU JURA

Bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XXXI^e ANNÉE

Paraît une fois par mois

N^o 4. Avril 1960

SOMMAIRE

Rapport annuel, exercice 1959 — Communication officielle
Chronique économique

RAPPORT ANNUEL

Exercice 1959

Messieurs,

Le rapport d'activité que nous avons l'honneur de vous présenter aujourd'hui est le 35^e depuis la fondation de notre association. Le président soussigné étant démissionnaire pour raisons d'âge, il vaut peut-être la peine de jeter un coup d'œil rétrospectif rapide sur le temps qui s'est passé depuis que l'ADIJ a vu le jour et sur les motifs qui ont suscité sa création. Il faut se reporter aux premières années après la première guerre mondiale. Dans le Jura une crise terrible avait touché l'industrie et en particulier l'horlogerie. La reprise eut lieu dans le courant de l'année 1923. D'autre part, le retour de l'Alsace-Lorraine à la France avait modifié les courants du trafic ferroviaire. La ligne Paris-Delle-Bâle avait une tendance à être délaissée, le Moutier-Granges n'était pas un tronçon du réseau fédéral, l'électrification accélérée des principales lignes CFF était en vue, le trafic des lignes du Jura-Sud ne devait pas être relégué au second plan. Il fallait que la région se montrât vigilante. Un comité de défense des intérêts économiques de la vallée de Tavannes et environs fut d'abord créé par M. H. Kramer, imprimeur, et le président soussigné, tous deux à Tavannes, puis quelque temps plus tard M. G. Möckli, conseiller communal, proposait au Conseil municipal de Delémont de grouper les principales communes jurassiennes et le comité de la vallée de Tavannes en une organisation élargie de défense des intérêts économiques et ferroviaires. Cette proposition, accueillie avec faveur suscita la création de l'ADIJ telle que nous la connaissons aujourd'hui. Son comité général ainsi que son comité directeur jouissent d'une belle stabilité et nous saisissons l'occasion pour remercier bien sincèrement l'assemblée et tous les membres de la grande et constante confiance témoignée. A côté du président, il n'y a eu que trois vice-présidents, actuellement M. W. Sunier, préfet du district de Courtelary, un secrétaire-caissier pendant dix ans (M. G. Möckli), puis un secrétaire pendant 25 ans (M. R. Steiner), un caissier (M. H. Farron) également pendant 25 ans. Cette heureuse stabilité a permis un travail fructueux dans un esprit d'entente parfaite que n'est venu ternir aucun incident fâcheux ou simplement désagréable.

L'activité du comité pendant l'exercice écoulé peut être considérée comme ayant été normale et régulière. Fidèle à la consigne qu'il s'est donnée, il n'a traité que de questions n'ayant aucun caractère politique particulier ou partisan, mais présentant un intérêt général certain pour le Jura au point de vue de son économie ou de son patrimoine culturel, dans l'esprit des statuts. C'est ainsi qu'il a mis à l'étude, par exemple, la situation dans l'industrie horlogère, le Marché commun et l'Association européenne de libre-échange, le transport des personnes et des choses par voie ferrée, l'amélioration du réseau routier (en collaboration avec la commission routière), certaines questions douanières, l'épuration des eaux usées, l'encouragement de l'électrification des fermes de montagne, ainsi que d'autres objets moins importants. On trouvera quelques détails sur les travaux effectués dans les chapitres « *Activité du comité* » et « *Activité des commissions* ».

Avant de préciser quelques points du programme traité, nous jetterons, comme de coutume, un coup d'œil rapide sur l'année 1959 au point de vue économique. Nous ne pouvons donner une image complète, avec statistiques et tableaux comparatifs, de l'activité déployée par la population dans tous les secteurs de la production, mais seulement une esquisse des faits qui ont causé joies et soucis aux gens de chez nous.

L'année agricole peut être qualifiée de bonne. Les fourrages séchés assez abondants ont pu être rentrés dans d'excellentes conditions. Il en a été de même des céréales, du blé particulièrement. La récolte des pommes de terre a été satisfaisante. Les arbres fruitiers ont été dans notre région assez moyennement chargés. Les vigneronns des bords du lac en revanche ont eu lieu d'être très contents. Qualité et quantité de la vendange se sont trouvées réunies et le 1959 sera une fine goutte. Tant mieux pour ceux qui souvent doivent se contenter d'une honnête moyenne, ou de moins encore !

Les apiculteurs aussi ont lieu d'être satisfaits, surtout ceux qui ont leur rucher dans le voisinage des forêts de sapins blancs. L'exsudation mellifère a été abondante et le miel foncé que beaucoup de gens préfèrent au miel de fleurs plus clair a rempli les bidons.

L'activité industrielle a connu dans la deuxième moitié de 1959 une heureuse reprise dans presque tous les domaines. L'horlogerie, la mécanique de précision, le décolletage ont été bien occupés et nous ne pouvons que souhaiter une continuation favorable. La pierre fine même, accuse une amélioration. Le bâtiment est en plein essor et grâce à la construction des barrages des Alpes, les fabriques de ciment de Reuchenette et de Liesberg marchent à plein rendement. La gare de Liesberg doit être agrandie pour pouvoir suffire à l'augmentation du trafic. Tuileries et fabriques de céramique sont occupées normalement. Toutes les autres branches de l'industrie sont à l'avenant : papier (Grellingue, Zwingen, Laufon, Rondchâtel) ; métallurgie (fer : Choindez, Rondez près de Delémont ; aluminium : Laufon ; laiton : Reconvilier) ; objets métalliques moulés (Saint-Ursanne) ; verre (Moutier). Les autres branches de l'activité industrielle (textile, tabac, produits alimentaires) ont accusé une occupation normale.

L'occupation de la main-d'œuvre subit une transformation assez profonde. L'introduction de la semaine de cinq jours de travail appelle

dans les entreprises des modifications de l'organisation interne du travail, des tendances aussi de simplification et de rationalisation du travail. L'automatisation de certaines parties du processus de fabrication fait des progrès dans plusieurs industries.

L'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail calcule chaque année l'indice des prix à la consommation. Voici cet indice pour les cinq dernières années :

1955 = 173 1956 = 175 1957 = 179 1958 = 182 1959 = 181

Nul ne sait ce que l'avenir nous réserve. Notre monde est toujours en pleine agitation et transformation. Nous voulons souhaiter que notre pays connaisse toujours le plein emploi et la prospérité.

Ci-après, nous avons l'honneur de présenter un résumé de l'activité du comité et des organes de l'ADIJ en 1959.

I. Organes de l'association

1. Membres d'honneur

D^r Eugène Péquignot, ancien secrétaire général du Département fédéral de l'économie publique, Berne.
Georges Mœckli, ancien conseiller aux Etats, Delémont.
D^r Henri Mouttet, ancien conseiller d'Etat, Berne.
Arthur Oettinger, Bâle.
Paul Billieux, ancien procureur, Porrentruy.
D^r Albert Comment, juge fédéral, Lausanne.
D^r Virgile Moine, conseiller d'Etat, Berne.
Marcel Henry, ancien administrateur postal, Porrentruy.
Henri Weibel, instituteur, Saint-Imier.

2. Comité

F. Reusser, ancien avocat des mineurs, Moutier, président.
W. Sunier, préfet, Courtelary, vice-président.
R. Steiner, directeur du Collège, Delémont, secrétaire.
H. Farron, commandant d'arrondissement, Delémont, caissier.
P. Andrey, entrepreneur, La Neuveville.
E. Baumgartner, maire, Bienne.
H. Born, avocat, Moutier.
H. Bühler, conseiller, Tramelan.
R. Burger, avocat, Porrentruy (jusqu'au 11 juillet 1959).
L. Chappuis, directeur, Reconvilier.
C. Gfeller, conseiller, Granges.
J. Gressot, préfet, Porrentruy.
M. Hänni, installateur, Delémont.
M. Henry, ancien administrateur postal, Porrentruy.
S. Kohler, maire et député, Courgenay.
A. Lang, industriel, Porrentruy (jusqu'au 11 juillet 1959).
M. Maître, maire, Le Noirmont.
L. Mosimann, député, Moutier.
E. Niffeler, maire, Saint-Imier (depuis le 11 juillet 1959).
A. Oettinger, Bâle.

Dr E. Péquignot, Berne.
 Dr G. Riat, pharmacien, Delémont.
 F. Savoye, employé, Saint-Imier.
 Ch. Sigrist, agent consulaire, Porrentruy (jusqu'au 11 juillet 1959).
 A. Segginger, secrétaire communal, Laufon.
 H. Weibel, conseiller, Saint-Imier (jusqu'au 11 juillet 1959).
 R. Wittwer, député, Reconvilier (depuis le 23 février 1960).
 C. Zimmermann, vice-préfet, Saignelégier.
 A. Rebetez, Porrentruy, représentant de l'Emulation.
 O. Schmid, préfet, La Neuveville, représentant de Pro Jura.
 J. Schaller, Delémont, représentant de La Jurassienne.

3. Commissions

Commission pour la protection de la nature : Dr R. Baumgartner, professeur, Delémont.
 Commission d'urbanisme et de protection des sites : F. Reusser, Moutier.
 Commission de tourisme pédestre : O. Stalder, directeur du Progymnase, La Neuveville.
 Commission sociale : H. Huber, conseiller d'Etat, Berne.
 Commission des affaires communales : H. Landry, maire, La Heutte.
 Commission scientifique : Dr H. Liechti, inspecteur des écoles secondaires, Porrentruy.
 Commission agricole : E. Loeffel, directeur, Courtemelon.
 Commission forestière : W. Schild, conservateur des forêts, Delémont.
 Commission routière : H. Farron, cdt. d'arrond., Delémont.
 Commission des horaires : F. Reusser, Moutier.
 Commission de la formation professionnelle : M. Hänni, installateur, Delémont.

4. Effectif des membres

Le nombre de nos membres et adhérents se présente comme suit au 31 décembre 1959 :

9	(9)	membres d'honneur ;
109	(109)	communes municipales et bourgeoises ;
68	(68)	sociétés ayant un caractère d'utilité publique ou économique ;
5	(5)	compagnies de chemins de fer ;
137	(140)	entreprises industrielles ou commerciales ;
530	(540)	membres individuels ;
669	(563)	adhérents par abonnement au bulletin ;
1527	(1434)	au total.

Les chiffres entre parenthèses sont ceux de l'année précédente.

II. Administration

1. Assemblée générale de l'ADIJ du 11 juillet 1959, à 9 h. 30, à la Salle des spectacles des Breuleux

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

Présidence : M. Frédéric Reusser, Moutier.

Procès-verbal : M. René Steiner, Delémont.

Présents : Environ 130 membres et invités.

1. Ouverture

C'est devant une assemblée de 130 personnes environ que M. Frédéric Reusser prononce son allocution d'ouverture traditionnelle :

« Monsieur le Conseiller d'Etat,

» Mesdames, Messieurs les invités,

» Messieurs les membres de l'ADIJ,

» C'est la première fois, qu'au nom du comité de l'ADIJ, j'ai l'honneur et le plaisir de vous souhaiter la plus cordiale bienvenue en ce lieu plein de charme et situé au sein d'une nature qui fait l'admiration de tous les visiteurs. S'il n'offre pas toutes les ressources d'un grand centre, s'il n'a pas de témoins remarquables d'un passé ancien, il prodigue un tableau auquel ne peut manquer d'être sensible le promeneur le moins enclin à admirer les beautés naturelles. Ce paysage paisible, cet indéfinissable sentiment qui vous prend et que l'on ressent comme une envie de jouir de l'espace, de courir, de gambader, de ne suivre aucun chemin, en un mot comme une envie, voire un besoin d'être libre. N'est-ce pas ce qui fait l'attrait et la caractéristique de l'endroit, comme aussi de toutes les Franches-Montagnes ?

» Il n'y a pas si longtemps, quelques siècles à peine, la région était encore peu peuplée, le dictionnaire géographique ne faisant remonter la fondation des Breuleux qu'au XV^e siècle. Il y avait ici auparavant une vaste étendue de forêts de sombres sapins, d'érables et autres essences qui prospèrent à 1000 mètres d'altitude. C'est par le feu, ainsi que nous l'apprend le nom des Breuleux, que la place nécessaire à l'établissement de l'homme a été trouvée. C'est ici qu'a déferlé en 1926 l'ouragan le plus terrible, le typhon le plus dévastateur que l'on ait jamais vu ici, balayant tout sur son passage, renversant les grands arbres centenaires, transformant en quelques instants un riant paysage en un tableau de désolation, dont les traces ne sont pas encore toutes effacées aujourd'hui.

» Nous sommes heureux de rendre visite à l'aimable population des Breuleux qui, grâce à son esprit alerte et à son initiative a su passer de la vie exclusivement pastorale d'autrefois à l'activité industrielle et devenir une belle et grande localité.

» Notre association a suivi en 1958, selon le but qu'elle s'est fixé, d'aussi près que possible, la vie économique et sociale du pays. On a craint la grande crise dans le domaine du travail. Fort heureusement, s'il y a eu ralentissement dans le degré d'occupation de mainte entreprise, cela n'est allé nulle part jusqu'à la fermeture complète des établissements, sauf dans certains ateliers de pierres fines. Bien des gens ont même dit que le recul constaté conduisait en somme à un retour normal de la situation. Heureusement aussi le « timbrage » est resté dans des normes réduites et nullement inquiétantes. Le tout se résume en général à du chômage partiel.

» Le ralentissement des affaires a d'ailleurs permis la réalisation d'un progrès social important, la réduction dans une mesure acceptable des heures de travail et leur répartition sur cinq jours hebdomadaires. Cette innovation se généralise de plus en plus.

Elle se place dans l'accord de la paix du travail dont les bienfaits se font sentir, grâce à l'heureuse entente et à la bonne volonté de tous, depuis de nombreuses années, depuis que deux hommes à l'esprit clairvoyant et aux vues larges, Düby et Ilg, en ont reconnu la nécessité et l'ont fait aboutir.

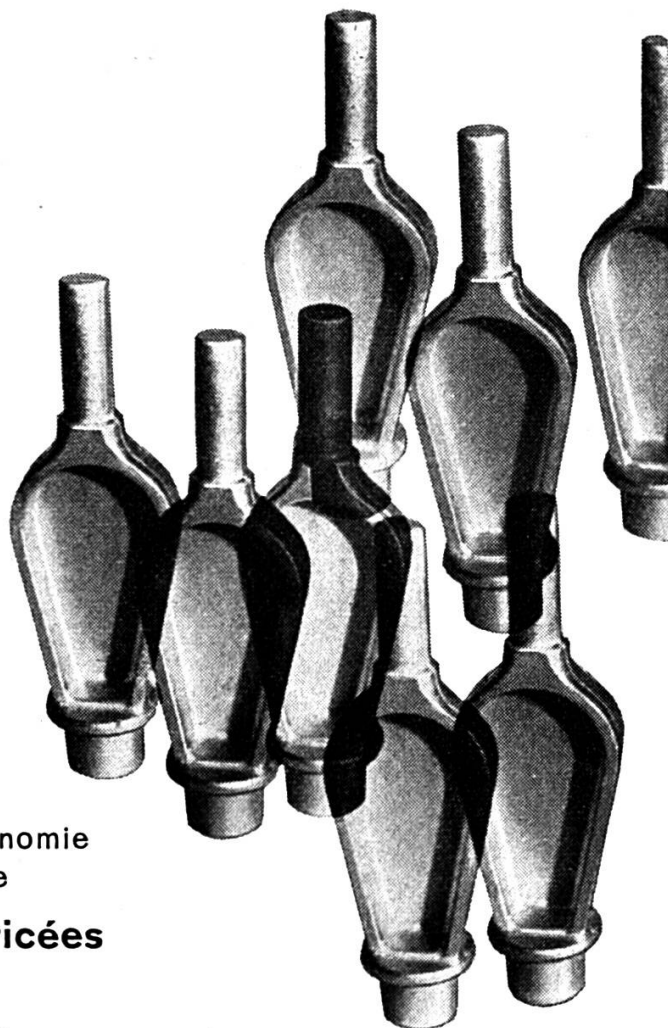
« Quand le bâtiment va, tout va » dit le proverbe, et le bâtiment va plus fort que jamais. Evidemment, ce n'est pas le bâtiment qui fait marcher l'horlogerie ou la mécanique ! Mais l'activité industrielle stimule la construction et celle-ci fait en somme fonction de thermomètre de la conjoncture. Il y a certes d'autres signes, mais c'est le bâtiment qui est le meilleur.

» Comme la Suisse vit en grande partie de son commerce extérieur, exportation, marché de l'argent, tourisme, nous suivons avec intérêt les efforts de nos autorités pour que le pays garde sa place dans le circuit commercial international et à ce titre nous saluons avec satisfaction la mise sous toit du nouveau tarif douanier qui vient d'être débattu aux Chambres fédérales. Notre attention va aussi aux discussions concernant les projets de libre-échange auxquels la Suisse ne saurait rester indifférente et il nous tarde de savoir la ou les solutions auxquelles s'arrêteront les autorités compétentes. La question est d'une importance primordiale pour l'avenir de notre économie nationale.

D'autre part, nos industries d'exportation rencontrent de plus en plus la concurrence à l'étranger, bien des pays ayant appris à fabriquer montres, machines et autres articles. Il faut produire toujours mieux et toujours meilleur marché, malgré des frais de production plus élevés. Il est donc impérieux que toutes les usines de quelque importance songent à installer un bureau de recherches et de rationalisation. Le temps de l'empirisme est passé et c'est sur des bases logiques et scientifiques que doit être organisée la fabrication.

» Puisse notre pays continuer de vivre dans la liberté et la prospérité, de génération en génération, malgré le développement de la concurrence étrangère. Et n'est-il pas nécessaire que l'homme se sente libre dans un pays de liberté ? C'est en remerciant le Très-Haut de nous avoir donné un beau pays de liberté, que je déclare ouverte l'assemblée générale de l'ADIJ de 1959. »

Le président est vivement applaudi et salue ensuite les invités présents. Ce sont MM. R. Gnägi, conseiller d'Etat, E. Giroud, conseiller national, D^r R. Weibel, conseiller national, D^r P. Ceppi, président de la Cour d'appel, D^r A. Wilhelm, juge à la Cour d'appel, F. Claude, secrétaire général de la Chambre de commerce de Belfort, Keller, secrétaire de la Chambre de commerce de Bâle, nos membres d'honneur MM. A. Oettinger, Bâle, D^r E. Péquignot, Berne et D^r H. Mouttet, Berne, MM. Bindit, préfet, Moutier, Sunier, préfet et vice-président, Courtelary, Kuntschen, préfet, Laufon, D^r A. Cattin, député, Saignelégier, M. Péquignot, député, Saignelégier, Ballmer, secrétaire de la Société jurassienne d'Emulation, Porrentruy, D^r J. Chausse, président de Pro Jura, Moutier, D^r M. Joray, président de l'Institut jurassien, Neuchâtel, H. Itten, protection de la nature, Gümligen, A. Röthlisberger, président de



Qualité + économie
par le choix de
**pièces matriées
à chaud.**

Consultez-nous.

THÉCLA

Société Anonyme,
St-Ursanne
Téléphone (066) 5 3155

PRO ROUTES S.A.

Constructions routières

Génie civil - Isolations

Saint-Imier

TAVANNES

Courgenay

Tél. (032) 9 25 50

962

FIAT

Divers types pour tout le monde

Prix depuis **Fr. 3850.-** (Fiat 500)

Ateliers de
réparations

S.A. **AUTO** A.G.
BIEL-BIENNE

Pièces
originales

AGENTS :

Alle : Jean Racordon, Garage
Delémont : Charles Kœnig
Tavannes : Garage Mordasini

Court : Val. Gut
Bassecourt : Etienne Monnin
Sonceboz : Paul Hürzeler

970

l'A.C.S., Glovelier, H. Farron, président du T.C.S., Delémont, R. Degoumois, représentant du T.C.S., Moutier, A. Rollier, président du Heimatschutz, Berne, Dr O. Friedli, président de la Commission cantonale de la protection de la nature, Berne, Marti, ingénieur d'arrondissement, Bienne, Braun, président de la direction S.M.B., Berthoud, Mohr, directeur S.M.B., Berthoud, von Kaenel, directeur C.J., Tavannes, M. le curé Berberat, Les Breuleux, MM. R. Cattin, expert et M. Pelletier, maire, Les Breuleux et les membres du conseil municipal, MM. les représentants de la presse : Dr A. Gossin, directeur de l'A.T.S., Bühler, directeur de Publicitas, Saint-Imier, Dr E. Schürch, ancien rédacteur en chef du Bund, Berne, Kasser, journaliste, Berne, Perret, Delémont (Démocrate), RoCHAT, Bienne (Journal du Jura) et Grossniklaus, Saint-Imier (Jura bernois), ainsi que nos conférenciers du jour, M. G. Bauer, président de la Fédération horlogère, Bienne et M. Lüdin, ingénieur en chef à la Direction cantonale des travaux publics.

Le président rappelle ensuite le souvenir de deux membres d'honneur, décédés au cours des derniers mois, M. Paul Maillat, inspecteur des forêts à Delémont et M. Werner Brandt, directeur à Reconvilier.

2. Procès-verbal

Le procès-verbal de la dernière assemblée générale, qui s'est tenue le 10 mai 1958 à Porrentruy est accepté sans discussion.

3. Rapport annuel

Le rapport annuel a paru dans le bulletin N° 4/1959. Le président le présente sans longs commentaires et l'assemblée l'approuve sans discussion.

4. Reddition des comptes, rapport des vérificateurs, décharge au comité

M. Henri Farron, caissier, présente les comptes avec quelques commentaires. La fortune de l'association se montait au 31 décembre 1958 à 254 044 fr. 25 en augmentation de 607 fr. 28 sur l'exercice précédent.

Il donne aussi connaissance du rapport des vérificateurs. M. Waldemar Wüst, vérificateur permanent, confirme la bonne gestion et la bonne tenue des comptes.

L'assemblée approuve les comptes et en donne en même temps décharge au caissier et au comité, par un vote unique, sans opposition.

5. Budget et cotisations

Le caissier présente le budget de 1959 comme suit :

Administration	Recettes	Dépenses
Fouritures bureau, imprimés		2 500.—
Ports, téléph., frais cpte de chèques		1 700.—
Abonnements et cotisations		1 500.—
Travaux bureau et propagande		2 000.—
Assemblée générale, comité, indemnités		14 500.—
Divers		4 000.—
	Report	<u>26 200.—</u>

	Report	26 200.—
Cotisations	16 000.—	
Bulletin		
Administration, rédaction		5 000.—
Impression, clichés, ports		14 000.—
Publicité	10 000.—	
Rendement des abonnements	4 500.—	
Intérêts		
Dépôts et titres	3 750.—	
Compte bloqué	250.—	
Subventions		
de la Seva	28 000.—	
de l'Etat	10 000.—	
de l'ADIJ		25 000.—
Commissions		6 500.—
Immeuble	3 500.—	
Total	76 000.—	76 700.—
Excédent de dépenses	700.—	
	76 700.—	76 700.—

Le budget est accepté sans discussion et les cotisations sont maintenues à leur taux actuel.

6. Election du comité

Le président présente son comité. Il est composé de :

- MM. F. Reusser, Moutier, président.
W. Sunier, préfet, Courtelary, vice-président.
R. Steiner, directeur, Delémont, secrétaire.
H. Farron, commandant d'arrondissement, Delémont, caissier.
P. Andrey, entrepreneur, La Neuveville (commune).
E. Baumgartner, maire, Bienne (commune).
H. Born, avocat, Moutier (commune).
H. Bühler, conseiller, Tramelan (commune).
R. Burger, avocat, Porrentruy (comité économique).
L. Chappuis, directeur, Reconvilier (com. int. vallée Tavannes).
C. Gfeller, conseiller, Granges (commune).
J. Gressot, préfet, Porrentruy.
M. Hänni, installateur, Delémont (arts et métiers).
M. Henry, ancien administrateur postal, Porrentruy (commune).
S. Kohler, député, Courgenay (Parti radical).
A. Lang, industriel, Porrentruy (comité économique).
M. Maître, maire, Le Noirmont (Franches-Montagnes).
L. Mosimann, député, Moutier (Parti paysan).
A. Oettinger, Bâle.
Dr E. Péquignot, Jubiläumstr. 53, Berne (Franches-Montagnes).
Dr G. Riat, conseiller, Delémont (commune).
F. Savoye, employé, Saint-Imier (commerce et industrie).
C. Sigrist, agent consulaire, Porrentruy (cercles français).
A. Segginger, secrétaire communal, Laufon (commune).

H. Weibel, conseiller, Saint-Imier (commune).

C. Zimmermann, vice-préfet, Saignelégier (commune).

Ce comité est en réélection pour trois ans (1959-1962).

M. Burger représente une Commission économique qui a cessé toute activité. Il ne pourra donc pas être réélu. M. Lang de Porrentruy et M. Sigrist (ce dernier représente les milieux français), sont démissionnaires.

M. Weibel, qui, en tant que conseiller municipal, représentait la commune de Saint-Imier, est démissionnaire aussi.

Les autres membres du comité acceptent une réélection.

L'assemblée les réélit pour trois ans à l'unanimité.

Elle nomme en outre M. le maire Niffeler comme représentant de la commune de Saint-Imier.

Sur proposition de M. Sunier, vice-président, l'assemblée confirme M. Frédéric Reusser dans ses fonctions de président, par acclamations.

7. Nomination des vérificateurs des comptes

L'assemblée confirme M. Waldemar Wüst de Moutier dans ses fonctions de président de la Commission de vérification ; elle confirme la commune de Sonvilier pour un an et nomme la commune de Cornol pour deux ans.

8. Nomination de membres d'honneur

Sur proposition du comité, l'assemblée nomme membres d'honneur de l'association

Monsieur Henri Weibel

qui a représenté la commune de Saint-Imier au comité depuis 1945, soit pendant 14 ans. Le président le félicite en ces termes :

« M. Henri Weibel, qui nous quitte aujourd'hui, a représenté la commune de Saint-Imier, au sein de notre comité depuis 1945, soit pendant 14 ans.

» Le comité perd en M. Weibel un membre dévoué, un esprit mesuré, un collaborateur qui ne prenait la parole qu'à bon escient et de façon judicieuse.

» Nous le remercions pour tout ce qu'il nous a apporté et souhaitons qu'il conserve de l'ADIJ le même bon souvenir que ses anciens collègues du comité lui garderont.

» La règle veut que le titre de membre d'honneur puisse être décerné lors d'une démission après 12 ans de présence au moins au comité. Cette condition étant largement remplie, le comité vous propose d'acclamer M. Henri Weibel, membre d'honneur de l'ADIJ. »

et Monsieur Marcel Henry

à qui M. Reusser adresse ces paroles :

« M. Marcel Henry, notre collègue du comité, a atteint le 6 juin dernier l'âge de 75 ans, en pleine possession de toutes ses facultés et d'une excellente santé. Nous le félicitons très cordialement et lui souhaitons de tout cœur de vivre pendant bien longtemps encore dans les mêmes conditions et de réjouir les jeunes générations par son exemple de vie sérieuse et joviale à la fois, par le

récit de ses souvenirs de député au Grand Conseil et de conseiller communal de Porrentruy.

» Il s'est distingué par sa fidélité et par ses interventions en faveur de son Ajoie natale. Il a été membre de la Commission du tourisme pédestre.

» M. Marcel Henry fait partie du Comité de l'ADIJ depuis l'année 1932, soit depuis 27 ans. Il a droit à notre grande reconnaissance et pour la lui témoigner de bonne façon à l'occasion de ses 75 ans et malgré la règle qui veut que l'honorariat ne soit décerné qu'à la démission, le comité vous propose de faire une exception et d'acclamer M. Marcel Henry membre d'honneur de l'ADIJ. »

MM. Weibel et Henry remercient l'assemblée de l'honneur qu'elle vient de leur faire. Ils le font avec chaleur et émotion.

9. Programme d'activité

Le comité n'en a pas établi. Il s'occupe des affaires comme elles se présentent et s'efforce de travailler toujours mieux à la défense des intérêts du Jura dans les domaines qui sont réservés à l'association. Il désire pouvoir œuvrer dans la paix et la concorde, ce que l'assemblée, peu loquace, approuve tacitement.

10. Divers et imprévu

Néant.

A 10 h. 35 le président peut terminer les débats. Après une pause de 10 minutes, elle entendra deux conférences, celle de M. le Ministre Gérard Bauer, président de la Fédération horlogère sur « L'industrie horlogère et ses nouvelles bases conventionnelles », puis celle de M. Paul Lüdin, ingénieur en chef adjoint de la Direction cantonale des travaux publics sur « L'état actuel de l'épuration des eaux dans le Jura bernois ».

La conférence de M. le Ministre Bauer a été publiée dans le bulletin N° 8/1959.

Nous avons entendu ensuite un brillant concert de la Fanfare des Breuleux et avons fort apprécié l'apéritif offert par la Municipalité des Breuleux.

2. Comité

Séances : Le comité a tenu sept séances et le comité directeur vingt-quatre au cours de l'exercice.

Représentations et délégations. — Notre association s'est fait représenter entre autres à l'Assemblée générale de la Fédération des sociétés du Pied du Jura, à la Conférence cantonale des horaires à Berne, au 2^e Centenaire de la Société d'économie et d'utilité publique du canton de Berne à Berne, à deux assemblées des maires des Franches-Montagnes, à l'Assemblée générale des Caisses Raiffeisen, à l'Assemblée générale de Pro Jura, au Marché-Concours de Saignelégier, à l'Assemblée générale de la Société pour la protection des rives du lac de Bienne, à l'inauguration du monument Imier à Saint-Imier, à l'Assemblée générale de la Société jurassienne d'Emulation et à d'autres manifestations encore. De nombreuses délégations ont aussi été reçues par diverses autorités et administrations pour la liquidation des affaires en cours.

La bière le champion des désaltérants



972

**Vente de matériaux
de construction**

Sablère - Gravière

**Fabrique de produits
en ciment**

Spécialités :

Escaliers et dallages poncés en imitations toutes teintes

Fenêtres en béton

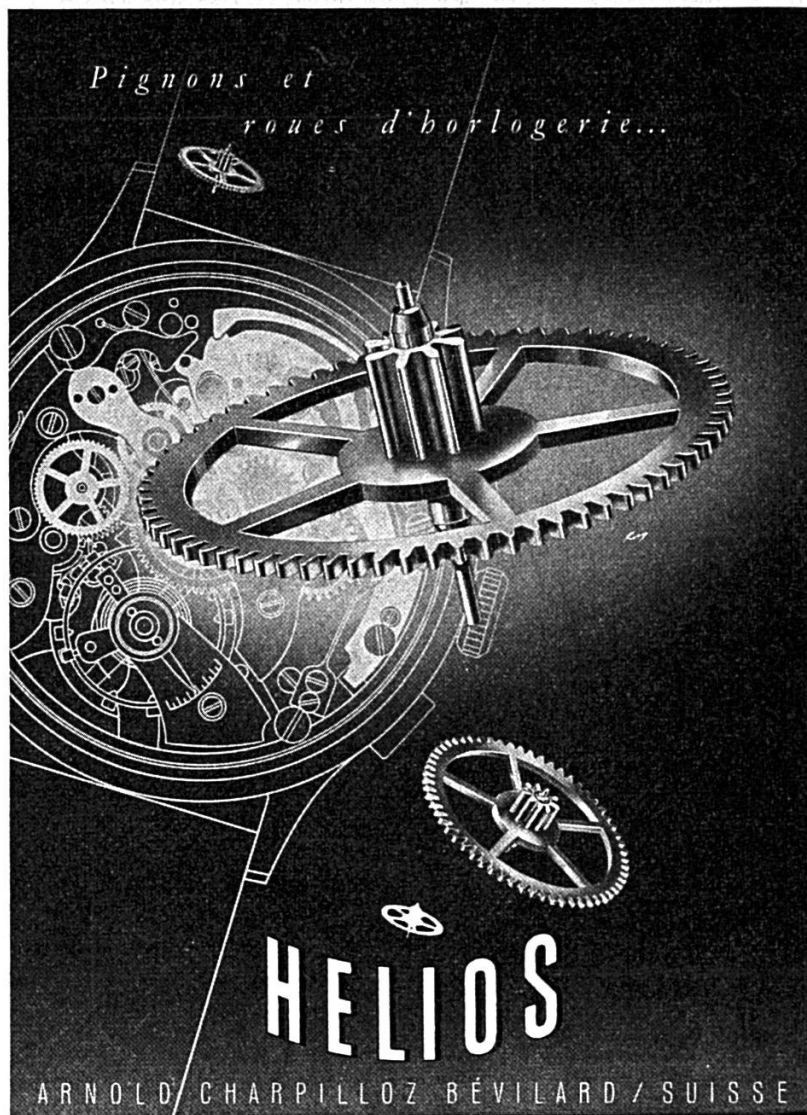
Béton translucide

Eléments préfabriqués en béton à haute résistance

Société Jurassienne de Matériaux de Construction S.A.

Delémont Téléphone (066) 2 12 91

974



975

LES FABRIQUES DE BALANCIERS RÉUNIES S. A.

à Bienne et leurs succursales dans le Jura bernois

- Saignelégier
- Saint-Imier
- Evilard
- Bienne

vous fournissent toute la gamme de balanciers

981

3. Relations avec d'autres groupements

L'ADIJ est en relations amicales, régulières ou occasionnelles, avec les sociétés ou organisations suivantes :

Société jurassienne d'Emulation (avec représentation réciproque au comité) ;

Société jurassienne de développement « Pro Jura » (avec représentation réciproque au comité) ;

Syndicat d'initiative de Bâle ;

Heimatschutz bernois ;

Chambre du commerce Bienne-Jura ;

Chambre de commerce de Bâle ;

Chambre de commerce de Belfort ;

Société pour la protection des rives du lac de Bienne ;

Société pour la protection des rives des lacs de Thoune et de Brienz ;

Office suisse d'économie forestière, Soleure ;

Société de géographie et d'ethnographie de Bâle ;

Société de développement de Porrentruy (avec représentation au comité).

Société de développement de Saint-Ursanne (avec représentation au comité).

L'ADIJ est également affiliée aux organisations suivantes :

Conférence cantonale des horaires ;

Fédération des sociétés du Pied du Jura ;

Loterie cantonale « Seva » ;

Association cantonale des propriétaires de forêts ;

Association bernoise du tourisme pédestre ;

Ligue suisse pour la protection de la nature ;

Association cantonale bernoise pour la protection de la nature ;

Ligue suisse pour la protection des sites (Heimatschutz) ;

Société cantonale d'économie et d'utilité publique ;

Fondation de la Flèche du Jura ;

Société pour l'entretien du Château du Schlossberg ;

Association pour le plan d'aménagement national, groupement bernois ;

Chambre de commerce française en Suisse ;

Chambre de commerce suisse en France ;

Consortium pour la prospection et l'exploitation d'huiles minérales dans le canton de Berne et les cantons voisins.

4. Finances

Les comptes de l'année 1959 se soldent par un excédent de recettes de 25 316 fr. 05. Cela est dû au fait qu'en cours d'exercice nous avons encaissé le produit des émissions 111 à 119, soit au total 49 560 fr., exactement le double de ce qui nous revient habituellement. En 1958 nous avons enregistré le produit de 5 émissions (moyenne par loterie : 5589 francs). Cette année nous récupérons la somme globale de 9 émissions (moyenne : 5512 fr.). Cette rentrée à elle seule justifie le bénéfice réalisé.

Et l'on dira, sans doute, l'ADIJ s'enrichit ! Ce n'est pas un effet du hasard, ni non plus le fait de l'avarice, encore moins celui d'une action réservée et à courte visée, mais la résultante d'une sage économie et d'un exercice annuel normal.

Au sujet des recettes de la Seva, il convient de reconnaître qu'elles restent une source bienvenue et importante de revenu qui peut tarir d'un moment à l'autre. Nous continuons de penser qu'une sage prudence s'impose et qu'en des temps difficiles nous serons heureux de pouvoir continuer, grâce à nos réserves, notre action sans fléchir.

Nous reconnaissons, d'autre part, et avec quelque satisfaction, que notre meilleur appui demeure en la personne de nos fidèles sociétaires, amis sincères et désintéressés de l'association.

Les cotisations représentent le montant de 16 398 fr. ainsi réparti :

Communes	Fr. 3 130.—
Associations et sociétés diverses	» 1 945.—
Industries et commerces	» 4 930.—
Membres individuels	» 4 459.—

sommes auxquelles il convient d'ajouter la cotisation annuelle de la Direction cantonale des chemins de fer, de la Direction de l'intérieur du canton de Bâle, de la Chambre de commerce de Bâle et de l'Association des intérêts de la vallée de Tavannes. En outre, comme chaque année nous recevons la subvention annuelle de l'Etat (10 000 francs).

La comparaison des comptes annuels avec ceux de 1958 peut se résumer brièvement ainsi :

Administration : en moins : fournitures de bureau, imprimés 850 fr. ; ports, téléphone et compte de chèques 175 fr. ; divers 300 fr.

Les autres postes sont sans changement.

Sous « divers » figurent 2000 fr. pour location de nos bureaux et 1234 fr. 80 pour impression du memento distribué gratuitement aux élèves des classes supérieures, primaires et secondaires, aux apprentis, aux écoles supérieures et complémentaires.

Cotisations des membres : sans changement. La différence en plus provient de versements anticipés sur l'exercice 1960 ou sur des arrérages récupérés.

A ce sujet le caissier exprime sa reconnaissance à tous ceux qui font usage du bulletin de versement préparé à leur intention. Il espère rendre service à chacun et simplifier ainsi la rentrée des cotisations. Il voudrait surtout éviter le système des remboursements.

Bulletin : Le compte accuse un excédent de dépenses de 3000 francs environ qui serait sans doute plus élevé si nous avions pu y faire figurer la facture d'impression du bulletin N° 12 de décembre.

La situation du bulletin est constante et reste déficitaire. Il n'est pas nécessaire de l'expliquer. Le bulletin est notre organe de liaison. Il est notre messenger, il répond à une exigence. Il n'est pas imprimé dans un but intéressé.

Subventions : Les principaux bénéficiaires de l'ADIJ en 1959 sont : la Paroisse réformée de Delémont, pour la conservation d'une vieille chaire ; la Société des amis du Château de Soyhières ; l'Ecole française de Berne ;

la Paroisse réformée de Moutier, pour la rénovation de la Collégiale de Saint-Germain ;
le Centre de puériculture de Delémont.

Titres : Notre portefeuille n'a pas subi de changements.

Les **commissions** ont émargé dans l'exercice annuel pour un montant de **8182 fr. 45**. Il y a donc ici une augmentation de dépenses de 2000 fr. environ sur l'exercice 1958. Voici l'ordre des dépenses pour chacune des commissions :

Commission agricole	Fr. 2 266.70
Commission pour la formation professionnelle	» 2 245.70
Commission d'urbanisme et protection des sites	» 750.95
Commission pour la protection de la nature	» 716.80
Commission sociale	» 341.—
Commission pour le trafic ferroviaire	» 157.30
Commission scientifique	» 148.20
Commission des affaires communales	» 125.80
Commission forestière	» —.—

A ces sommes s'ajoutent 1430 fr. au titre d'indemnités aux présidents et secrétaires des diverses commissions.

En terminant ce bref aperçu il nous reste le devoir agréable de remercier sincèrement nos sociétaires et nos abonnés pour leur appui. Notre gratitude s'adresse également à Messieurs les industriels, commerçants et entrepreneurs qui nous honorent de leurs annonces.

III. Activité

1. Voies de communication

Chemins de fer. — Malgré l'emprise toujours plus grande de la route, le chemin de fer continue d'être le moyen de communication indispensable le plus important pour le transport des personnes et des choses, lorsqu'il s'agit de déplacements terrestres. Notre région a dû soutenir, il y a une centaine d'années, une lutte longue et âpre pour avoir un réseau ferré de base qui tienne compte de ses intérêts vitaux. Honneur aux Stockmar, aux Jolissaint, aux Marti et autres pionniers ! Le pays conserve fidèlement leur mémoire.

Voici dans l'ordre de leur ouverture à l'exploitation les premières lignes de notre région :

Porrentruy - Delle	23 septembre 1872
Bienne - Sonceboz - Convers	1 ^{er} mai 1874
Sonceboz - Tavannes	1 ^{er} mai 1874
Bâle - Delémont	25 septembre 1875
Delémont - Glovelier	15 octobre 1876
Tavannes - Court	16 décembre 1876
Moutier - Delémont	16 décembre 1876
Glovelier - Porrentruy	30 mars 1877
Court - Moutier	24 mai 1877

Horaire. — L'horaire de la marche des trains a été grandement amélioré sur toutes les lignes et il faut louer les C.F.F. et aussi les

chemins de fer privés des progrès réalisés. Il est évidemment difficile de satisfaire tous les intérêts (surtout quand ceux-ci sont souvent plus personnels que d'intérêt général) et on ne peut dénier beaucoup de bonne volonté de la part de l'administration.

Chez nous, les projets d'horaires sont d'abord examinés quand ils sont soumis à l'enquête publique, par le bureau du comité de l'ADIJ, puis par une commission spéciale qui émet ses vœux, mais qui coordonne aussi ceux qu'elle a reçus préalablement des membres de l'ADIJ. Les requêtes sont ensuite adressées à la préfecture à l'intention de la Direction cantonale des chemins de fer. Celle-ci convoque à son tour une conférence cantonale des intéressés et transmet aux CFF les demandes qu'elle juge dignes d'être retenues.

Tous les désirs ne sont pas exaucés, loin de là, mais peu à peu on obtient tout de même un horaire adapté aux vœux et aux besoins économiques des habitants de la région.

Notre commission a tenu une séance et son bureau deux. Nous avons été représentés à la séance annuelle de la Fédération des sociétés du Pied du Jura dont nous sommes membre, ainsi qu'à la Conférence cantonale des horaires et nous avons pris part à la séance du Comité des horaires de la vallée de Tavannes.

Trafic. — Avec les trains-navettes introduits l'an dernier et dont le confort est reconnu, la circulation des trains a pris sur les lignes principales un caractère inter-villes accentué : compositions uniformes, sans possibilité d'ajouter des voitures en cours de route ou d'en enlever ou encore de multiplier les voitures directes. Il semble aussi que certains trains ont beaucoup de places inoccupées. Cela sent un peu le « système » et la rigidité.

Il faut cependant dire que chez nous l'horaire donne en général satisfaction et que l'on sent, peut-être plus qu'autrefois, le désir et la volonté de satisfaire le public.

La présentation de l'« Indicateur » a été revue et a subi d'heureuses modifications. C'est un vrai guide des transports voyageurs.

Le vœu que nous avons émis de présenter l'horaire de la ligne Lausanne - Bienne - Bâle dans un seul cadre (30) n'a pas été accepté par la Direction générale des CFF. Les avantages sont si évidents que nous reprendrons la question. Elle ne peut porter ombrage à quiconque, mais apporte une facilité dans la consultation de l'horaire.

Ligne de Delle. — Aucun changement n'est intervenu sur la ligne de Delle, ni dans le trafic international, ni dans les communications frontalières locales. En liaison avec les autres intéressés, nous continuons à suivre la question. En 1959, nous avons cherché à obtenir une relation directe Belfort - Milan et retour en utilisant les relations existantes, mais en évitant les changements de train.

Equipement des lignes. — Le trafic marchandises étant en augmentation constante, non seulement entre Bâle et Bienne, mais aussi sur la ligne de Delle, l'établissement de la double voie entre Moutier et Choindoz et entre Delémont et Aesch reste un problème majeur à résoudre pour les C.F.F. Constatons qu'actuellement on transforme la gare de Liesberg (spécialement à cause des expéditions massives de

ciment). On mettra aussi prochainement en œuvre la reconstruction du bâtiment de la gare de Moutier et la transformation de ses installations de sécurité.

Les démarches qui ont été faites pour ces deux objets ont fini par porter leurs fruits.

Actuellement plusieurs stations sont équipées avec des signaux et des enclenchements des plus modernes. Les voies sont renforcées, ce qui améliore la circulation des trains.

Routes. — Le comité directeur a suivi attentivement au cours de l'année, conjointement avec la Commission routière, les problèmes routiers qui se posent dans le Jura. Notre région ne doit pas rester à l'écart du futur réseau des grandes routes. De même que les autres parties du canton, l'Oberland en particulier, contrée montagneuse, il a droit à être traversé par une route nationale. C'est pourquoi, nous avons pris connaissance avec intérêt de la décision du Gouvernement bernois, prise au début de mars 1960 et approuvée plus tard par le Grand Conseil, de demander l'inscription de l'artère Berne - Bienne - Delémont au programme des routes nationales. Les Chambres fédérales n'ont malheureusement pas adopté cette manière de voir.

Nous estimons qu'il devrait en être de même de la route Delémont - Porrentruy - Delle où elle rejoindrait la grande voie en préparation Océan - Suisse, et celle qui nous amène le trafic touristique du Nord (Belgique, Hollande, etc.). Ce dernier trafic devient de plus en plus important, non seulement pour le Jura, mais pour le canton tout entier. Il serait aussi tout indiqué que l'artère Delémont - Bâle soit incluse dans le réseau des routes nationales.

Notre intérêt est allé aussi aux autres problèmes routiers traités par la Commission routière jurassienne présidée par notre caissier M. H. Farron, à Delémont, président du T.C.S. On trouvera le rapport de cette commission plus loin, dans le chapitre IV, « Activité des commissions ».

Les Malettes - Sur-la-Croix. — L'ADIJ doit pourvoir aussi, avec l'aide des propriétaires intéressés, à l'entretien de la route **Les Malettes-Sur-la-Croix**. Cette affaire n'est pas sans donner passablement de tracas. Nous remercions M. J. Eckert, ingénieur d'arrondissement et son voyer-chef M. P. Bianchi, pour les services qu'ils nous rendent dans cette circonstance.

Route de La Scheulte. — Malgré certains espoirs que nous avons des raisons de nourrir, les places de croisement n'ont pu être faites au cours de l'année. Nous soulèverons de nouveau la question en 1960.

Route Les Rosées - La Charbonnière. — Le comité d'étude spécial présidé par M. Ch. Zimmermann, vice-préfet à Saignelégier, a eu, en présence du président de l'ADIJ, une entrevue avec le délégué du Service fédéral des améliorations foncières. Assistaient également à la réunion M. Pulver, délégué de la Direction cantonale de l'agriculture et M. Schild, conservateur des forêts du Jura et président de notre Commission forestière. La question reste à l'étude.

2. Régions montagneuses

Nous avons continué d'accorder quelques subventions à des paysans de montagne désireux d'installer l'électricité dans leur ferme. Cette aide, quoique modeste, est toujours la bienvenue.

La question du libre parcours dans les Franches-Montagnes qui est mis en cause par un jugement du Tribunal fédéral a été suivie avec attention et l'ADIJ est prête à faire son possible pour aider le peuple franc-montagnard à défendre ses droits ancestraux. On sait de quoi il s'agit : un cheval en liberté a été tué sur la route par un camion. En vertu du droit coutumier, le propriétaire du cheval devait ne pas être recherché en responsabilité, mais bien celui du camion. Le Tribunal fédéral a reconnu fautif pour une part le propriétaire du poulain et ce jugement risque d'avoir des conséquences économiques graves pour les terriens et de modifier le caractère du paysage. Que seront les Franches-Montagnes s'il y a des clôtures et des barrières partout ?

3. Epuration des eaux usées

La souillure de nos rivières devient de plus en plus inquiétante, ainsi qu'en témoigne le rapport présenté à notre dernière assemblée générale par M. Lüdin, ingénieur, à la Direction cantonale des travaux publics.

Des plans d'aménagement de la Birse ont été établis pour la vallée de Tavannes qui prévoient plusieurs variantes. Mais les prix d'exécution sont très élevés et l'on peut craindre que ce soit là la pierre d'achoppement pour la réalisation des travaux. Et pourtant, on ne saurait attendre indéfiniment. L'urgence est la même dans les autres vallées et là aussi des études se font ou se feront. Les nappes phréatiques (eaux de fonds) ne doivent pas être souillées à jamais.

4. Sous-sol

Les recherches pétrolières dans le sous-sol suisse ont fait des progrès dans le canton de Zurich où une société la SEAG a déjà dépensé plusieurs millions pour une prospection par ondes provoquées par des explosions en surface. Prochainement doivent commencer des sondages. Cette société passera prochainement une convention avec le consortium bernois en vue d'établir une collaboration. Ceci nous intéresse, car nous faisons partie de ce consortium. Nous ne savons cependant pas aujourd'hui encore comment les intérêts jurassiens seront sauvegardés de manière efficace dans la nouvelle combinaison. Nous sommes toujours d'avis qu'un jour ou l'autre un sondage profond devra être fait dans le Jura.

Dans le canton de Fribourg, une autre société est à l'œuvre, la d'Arcy, qui paraît aussi vouloir aller de l'avant.

5. Région frontalière

Nous avons continué à nous intéresser au développement du port de Bourogne et si nos amis de France continuent à désirer notre concours, nous ne manquerons pas de faire pour eux ce qui sera en notre pouvoir. A la demande de M. Marcel Henry nous nous sommes aussi occupé des heures d'ouverture de certains postes de douane français.

6. Protection du Doubs

Les études que nous avons entreprises pour étayer et justifier la protection des rives du Doubs et la rivière elle-même ont été menées à bonne fin, mais nous ne sommes pas encore en possession des rapports de MM. les D^r Krähenbühl (flore) et Steiner-Borel (site). D'ores et déjà on peut dire que le Doubs est une rivière qui mérite d'être protégée.

7. Mémento

Le dépliant que nous avons édité contenant le tableau des autorités fédérales et cantonales à l'usage des élèves de neuvième année, des cours complémentaires et des écoles professionnelles artisanales, industrielles et commerciales, a rencontré un tel succès que nous avons jugé utile d'en faire une nouvelle édition pour l'année 1960. Celle-ci aussi a été bien accueillie, même par des personnalités politiques !

IV. Activité des commissions

1. Commission des affaires communales

Président : M. H. Landry, député, La Heutte

Secrétaire : M. F. Arn, secrétaire communal, Reconvilier

Trois nouveaux membres ont complété l'effectif de la commission : MM. Aimé Charpilloz, maire de Bévilard, Fernand Monnin, maire de Courrendlin et Joseph Nicol, président de la Bourgeoisie de Porrentruy. Nous souhaitons une cordiale bienvenue à ces trois actifs représentants de nos communes, sachant qu'ils œuvreront avec succès et dévouement, au sein de la commission. Celle-ci a constaté une nette amélioration de la situation économique dans le Jura où le chômage a pratiquement disparu. Il est à espérer que la récession que nous avons connue en 1958 et au début de 1959 soit maintenant définitivement du passé.

La commission a discuté, en détail, le rapport financier du canton et les conséquences d'une éventuelle hausse fiscale pour les communes. Les avis furent très partagés. Tandis que des membres admettaient que le Grand Conseil ne pouvait refuser à l'Etat les recettes nécessaires à la suite d'une augmentation des charges du canton, on exprima l'opinion que le budget de l'Etat devait être équilibré par d'autres moyens qu'une hausse de la quotité. Il ne faut pas que les impôts poussent des industries à transférer leur activité dans un autre canton. Evitons aussi la surenchère lorsqu'on élabore des projets. Il sera possible ainsi de réaliser des économies. La commission estimait qu'une hausse de la quotité ne pourrait être admise, que si le budget ne pouvait pas être équilibré autrement. Précisons que le Grand Conseil a voté une augmentation de la quotité de 0,1, destinée à l'amortissement du compte spécial de dépenses.

M. F. Arn, secrétaire de la commission, a été chargé de faire une étude afin de déterminer dans quelles proportions les charges des communes dépendent de l'Etat. Ce travail sera publié dans le « Bulletin de l'ADIJ ». Par avance, un cordial merci à M. Arn.

Le programme de la commission a été établi comme suit :

1. Suivre toutes les dispositions légales intéressant nos communes.
2. Interventions afin de sauvegarder l'autonomie communale.
3. Diminuer les charges que l'on a tendance à imposer de plus en plus aux communes.
4. Maintien des communes bourgeoises.
5. Loi sur l'assistance publique (en révision).
6. Loi sur les routes.
7. Loi sur la police des pauvres (en révision).
8. S'occuper activement de l'épuration des eaux résiduaires.
9. Situation financière des communes.
10. Evolution de la situation économique.

Ainsi, la Commission des affaires communales continue de travailler dans l'intérêt général de nos populations.

2. Commission sociale

Président : M. H. Huber, conseiller d'Etat, Berne
Secrétaire : Mme Simone Schwob-Büttiker, Tavannes

Au cours des deux séances ayant réuni la Commission sociale de l'ADIJ en 1959, l'accent a été mis sur l'information de ses membres sur deux problèmes d'actualité : celui de la vieillesse, respectivement du vieillissement de la population et celui de la santé psychique de nos populations, des enfants surtout, soit l'aide médico-pédagogique et médico-psychologique aux enfants et aux adultes en difficulté psychique. Pour traiter le premier sujet, nous avons fait appel au professeur Steinmann, de Berne, un spécialiste des questions du vieillissement de la population. La Commission sociale a invité les préfets jurassiens, ainsi que les membres de l'Association des travailleurs sociaux du Jura à assister à cette conférence dans le but de les intéresser au problème. La Commission sociale aimerait en effet que l'exposé soit répété plusieurs fois, notamment à l'occasion d'assemblées de district, afin qu'il profite à un large milieu. Le professeur Steinmann a su faire ressortir combien il restait à faire en faveur de nos vieillards parce que, sous tous les rapports, un gros retard est à rattraper dans ce domaine, ce qui dénote que l'information populaire doit être poussée.

Le docteur Christe, chef de l'Office médico-psychologique du Jura orienta ses auditeurs sur l'évolution réjouissante prise par cette institution appelée à rendre d'éminents services aux enfants qui présentent des difficultés d'éducation ou dont l'évolution morale harmonieuse est compromise dans un milieu défavorable. Ce service social entrevoit encore beaucoup de tâches qui ne peuvent être réalisées immédiatement. Pour cette raison, notamment, l'activité de l'Office médico-psychologique ne doit pas être perdue de vue par la Commission sociale de l'ADIJ.

On se souvient que la commission avait traité, l'an dernier, la question des collectes faites dans le Jura par le Mouvement de la jeunesse suisse romande dont le produit ne profitait que pour une infime part aux enfants de chez nous. Une solution a été donnée à

ce problème en ce sens qu'une section jurassienne de cette organisation a été créée à Delémont. La Commission sociale veut s'intéresser à la création d'autres sections de ce mouvement dans le Jura.

3. Commission agricole

Président : M. E. Lœffel, directeur, Courtemelon
Secrétaire : M. M. Ogi, secrétaire, Delémont

La Commission agricole de l'ADIJ a tenu deux séances. Le bureau s'est réuni de nombreuses fois pour liquider les affaires courantes. L'activité a touché à tous les problèmes se rapportant à l'agriculture.

Aucune mutation à signaler pour 1959. L'effectif de la commission est de vingt-quatre membres dont un représentant de toutes les organisations de tête de l'agriculture jurassienne.

Il n'y a pas eu de changement en ce qui concerne les sociétés affiliées.

Un membre de la Commission agricole fera dorénavant partie du Conseil de l'Université populaire jurassienne.

Six diplômes ont été délivrés à des ouvriers agricoles ayant servi le même patron plus de dix ans. Les heureux jubilaires sont :

Bouille Imier, 34 ans chez famille Vve Paul Huelin, Les Ecarres/Muriaux, Paratte Albert, 20 ans chez famille Joseph Marchand, à Epauvillers. Wüthrich Walter, 15 ans chez famille Robert Oswald, au Cernil/Tramelan.

Mathys Paul, 14 ans chez famille Oscar Mathez, Le Bioulet/Tramelan. Keller Werner, 10 ans à l'Asile Prés-aux-Bœufs, à Sonvilier.

Keller Marie, 10 ans à l'Asile Prés-aux-Bœufs, à Sonvilier.

Honneur et félicitations à ces diplômés.

Le programme d'activité établi pour 1959 n'a pas subi de modification. Il a été organisé une journée d'informations agricoles qui a obtenu un grand succès avec les conférences :

1. La coexistence dans le monde moderne de l'activité agricole et de l'activité industrielle par M. Henri Noilhan, avocat à la Cour et membre de l'Académie d'agriculture de France à Paris.
2. Le maintien de l'exploitation agricole face à l'expansion industrielle moderne par M. Jean Vallat, directeur du Centre suisse de vulgarisation agricole à Lausanne.

Ces deux brillants exposés ont fait grande impression. Les textes des deux remarquables conférences ont été publiés dans le « Bulletin de l'ADIJ » N° 11. Ce bulletin représente un document. L'ADIJ a fait un sacrifice financier en imprimant ces conférences au bénéfice de l'agriculture du Jura tout entier. La commission a d'autre part patronné la majorité des cours et conférences organisés dans les milieux agricoles du Jura. Il a été donné une centaine de cours et conférences plus deux marchés aux céréales. Il est réjouissant de constater l'intérêt croissant que portent les agriculteurs à leur perfectionnement par une participation nombreuse à ces diverses manifestations.

Le Conseil d'exploitation dans le Jura se poursuit d'une façon réjouissante et constitue une forte mise à contribution des conseillers attachés à l'Ecole d'agriculture de Courtemelon.

Pour ce qui est des améliorations foncières, de nombreux syndicats se constituent dans le Jura et la propagande qui a été faite porte ses fruits. Pour le moment il serait difficile de mettre en chantier de nouveaux travaux parce que le personnel technique fait défaut.

Comme pour les années précédentes, un programme d'activité complet et varié a été établi pour 1960. L'activité de la Commission agricole se poursuivra dans le cadre qui nous est assigné. Les tâches qui nous intéressent et amorcées précédemment seront suivies. Leur diversité nous donne un champ d'activité toujours plus étendu.

4. Commission pour la protection de la nature

Président : M. le D^r René Baumgartner, Delémont

Secrétaire : M. Paul Flotron, Saint-Imier

Les questions suivantes ont fait l'objet des délibérations de la commission au cours de l'année 1959 :

Tableau des plantes protégées dans le canton de Berne. Sur la proposition de la commission, le Comité de l'ADIJ a mis à notre disposition le crédit nécessaire pour l'acquisition d'une centaine de ces tableaux, qui nous permettront de faire une campagne active en faveur de la protection de notre flore ; une partie de ces tableaux seront placés dans des restaurants de montagne.

Cavernes de Nenzlingen. La commission a poursuivi les travaux en vue de la mise sous protection de cet objet par l'Etat. Le propriétaire du terrain sur lequel se trouvent les cavernes a donné son consentement, avec une petite restriction qui ne saurait empêcher la réalisation du projet. Nous attendons maintenant la décision du Conseil-exécutif.

Etang de la Gruère. Des démarches tendant à parfaire l'étendue de la réserve de l'Etang de la Gruère sont en cours (adjonction de parcelles des territoires communaux de Tramelan, du Bémont et de Montfaucon). Malheureusement la Commission pour l'Etang de la Gruère (dans laquelle notre commission est représentée) qui pourrait nous aider efficacement en cette circonstance, n'a plus été convoquée depuis plus de deux ans, alors que son règlement prévoit au moins une réunion par an !

Tourbière du Cernil-de-Tramelan. Nous avons appris que cette tourbière, qui avait été prévue comme place de tir pour l'aviation (voir bulletin d'avril 1959), sera reboisée. Nous veillerons à l'intégrité de la station de bouleaux nains qui s'y trouve.

Etangs de Bonfol. Une entrevue de tous les intéressés à la mise sous protection a eu lieu sur place ; les bases de la mise sous protection ont été posées, et la plupart des propriétaires ont donné leur assentiment. Or, des voix se sont manifestées demandant que soit protégé le site des étangs à l'exclusion de la flore. Une réalisation à laquelle nous ne saurions souscrire !

Le Doubs. « Un Comité neuchâtelois a convoqué une assemblée générale de constitution officielle de « Pro Doubs », association de défense des rives suisses du Doubs, des Brenets à Ocourt. » (« Le Démocrate » du 4 novembre 1959). Nous croyions qu'il existait déjà une association bernoise « Pro Doubs », qui s'était chargée de la protection des rives bernoises du Doubs. Si nous sommes mal renseignés à ce sujet, c'est que le Comité de « Pro Doubs » ne nous convoque à aucune de ses séances et ne nous donne aucune information ! Cette question ne nous laisse cependant pas indifférents. Pour répondre à un vœu du Comité de l'ADIJ, un membre de notre commission, M. L. Grosjean, garde-chasse et garde-pêche, a consigné dans un rapport ses observations sur la faune du Doubs. MM. le Dr Krähenbühl et Paul Flotron, également membres de notre commission, ont commencé, en 1959, l'étude de la flore des rives du Doubs, un travail d'assez longue haleine, qui a déjà donné des résultats fort intéressants ; jusqu'à présent plus de 600 plantes ont été dénombrées, dont plusieurs très rares. Ce travail sera poursuivi en 1960.

Combe-Grède. M. Hauri, de notre commission, a participé à l'assemblée générale — toujours liée à une excursion de la réserve — le 28 juin 1959, de l'Association du Parc jurassien. Cette association a pu enregistrer un nouveau succès, puisque grâce à ses efforts, le Conseil-exécutif a placé sous la protection de l'Etat « les parties du marais tourbeux situées près des Pontins, au sud de Saint-Imier », deux parcelles qui constituent désormais une nouvelle réserve naturelle du Jura. Nous en félicitons l'association de Saint-Imier.

Eaux polluées. Le problème de la pollution des eaux devient de plus en plus aigu ; il a déjà retenu sérieusement l'attention de la commission. Le projet d'épuration des eaux usées de la ville de Moutier a été évoqué ; il ne faut pas que de sa réalisation résulte un enlaidissement des gorges de Moutier.

Intéressés à la protection de la nature. Le Comité de l'ADIJ nous a remis un tableau qui nous dit que parmi les membres de l'association il y en a plus de nonante qui s'intéressent spécialement à la protection de la nature. Une circulaire leur sera adressée, dans le but de trouver auprès d'eux des collaborateurs.

Un nouveau **lâcher de chevreuils** a eu lieu, dans la forêt du Fahy, près de Porrentruy, en mars 1959.

Publications reçues. De la Direction des forêts, service de la protection de la nature : « Liste des diapositives en couleurs, du domaine de la protection de la nature » ; « Etat des monuments protégés dans le canton de Berne » ; « Statistique de chasse, automne 1958, hiver 1958/1959 ». De l'Association du Parc jurassien de la Combe-Grède, son rapport pour 1959. De l'Association pour la protection des eaux du nord-ouest de la Suisse : « La pollution des eaux, ses causes, ses effets et les moyens de la combattre ». De l'Association cantonale bernoise pour la protection de la nature, divers imprimés.

Projets auxquels la commission va s'attacher : mise sous protection du site du Jorat (Orvin), du lieu de la perte de la Rouge-Eau

(entre Le Fuet et Bellelay), d'une partie de la tourbière de Bellelay. Il sera établi une liste aussi complète que possible des blocs erratiques non protégés dans le Jura bernois.

5. Commission d'urbanisme et de protection des sites

Président : M. Frédéric Reusser, Moutier

Secrétaire : M. Jean Christe, instituteur, Courrendlin

Jamais depuis sa fondation en 1946, notre commission n'a inscrit une telle liste d'objets à son ordre du jour en une année. Demandes de renseignements, demandes de subventions, conseils à des particuliers ou à des autorités se sont succédé à vive allure tout au long de nos séances. Chaque cas particulier a été examiné avec soin. Parfois même une délégation de la commission s'est rendue sur place afin d'être à même de juger en toute connaissance de cause. C'est ainsi que nous avons visité une petite chapelle campagnarde située près de Laufon et que la Paroisse de Brislach a rénovée avec soin. Nous avons aussi profité d'un bel après-midi d'automne pour analyser ce qui pouvait être encore sauvé dans le vallon de Saint-Imier, notamment aux Convers. A Grandval nous avons eu à nous occuper d'un ancien bâtiment caractéristique qui menaçait ruine, de même que de la fontaine qui sera érigée au cimetière. L'affaire du moulin à huile de Charmoille n'a pas encore trouvé de solution et nous attendons de pouvoir lui trouver un emplacement digne de lui à Porrentruy avant de le déplacer. Grâce à notre appui financier, on a pu rajeunir les anciennes fontaines de Delémont et chacun s'accorde à reconnaître qu'un magnifique travail a été accompli par la Société d'embellissement et les artisans chargés de ce travail. Nous avons également suivi de près les travaux de rénovation de l'Abbaye de Bellelay. Pourtant, notre effort principal s'est porté sur les importants travaux entrepris à la Collégiale de Moutier. Nous ne reviendrons pas sur le détail de cette entreprise, mais nous sommes heureux de la compréhension montrée par tous les membres de notre commission, compréhension qui a permis d'allouer un subside substantiel aux autorités paroissiales de Moutier. Nous nous réjouissons à l'avance de pouvoir admirer très bientôt l'église Saint-Germain retrouvée.

Vu le gros travail qui est demandé à notre commission, nous nous sommes adjoint de nouveaux membres, tous portés de bonne volonté, tous décidés à nous prêter aide et appui. Nous les remercions de leur acceptation et nous sommes certains qu'avec leurs conseils nous arriverons encore mieux à assumer notre tâche.

On se souvient que l'ADIJ avait organisé une enquête auprès de tous ceux qui, dans le Jura, s'intéressaient aux travaux de l'une ou l'autre de ses commissions. Pour notre part, nous avons retenu précieusement les noms de tous ceux qui se déclaraient prêts à collaborer à la Commission d'urbanisme et de protection des sites. Un questionnaire leur a été adressé, leur demandant de bien vouloir nous signaler ce qui, à leur avis, mériterait d'être conservé ou rénové dans leurs localités respectives. Nombre de réponses nous sont déjà parvenues et ce sera le principal de notre travail au cours de 1960, d'établir une sorte de

catalogue de ce qui est à conserver et d'instaurer un ordre d'urgence pour ces travaux. Le travail ne manque pas, on le voit, mais tous les membres de la commission sont prêts à continuer leur effort pour embellir toujours davantage notre petite patrie.

6. Commission pour la formation professionnelle

Président : M. M. Hänni, électricien, Delémont

Secrétaire : M. R. Jardin, maître à l'Ecole professionnelle, Delémont

En 1959 l'activité de la commission s'est spécialement concentrée sur l'organisation de la 3^e Journée des apprentis méritants à Porrentruy et sur l'étude des bourses distribuées dans le Jura. Les bourses présentement à disposition des jeunes sont nombreuses et variées quant à leur destination. Une liste détaillée paraîtra incessamment dans le « Bulletin de l'ADIJ ».

La 3^e Journée des apprentis méritants eut lieu à Porrentruy dans les Salons de l'Hôtel de Ville en présence de MM. Bolliger, adjoint à l'Office de la formation professionnelle ; Gressot, préfet ; Parietti, maire ; Billieux, secrétaire communal et de nombreux patrons et amis de notre association. Il appartenait à M. F. Reusser, président central de l'ADIJ, d'adresser les souhaits de bienvenue et des félicitations aux vingt-deux apprentis méritants.

M. Pierre Billieux, membre de notre commission, parla du droit à la formation professionnelle. C'est à l'école qu'il faut déceler les qualités des jeunes et les renseigner. Enseignement et orientation professionnelle doivent être liés. Dans un proche avenir, il faudra arriver à éliminer les bourses et à les remplacer par le pré-salaire payé par la communauté. Il est urgent que les jeunes de demain récoltent un droit nouveau. M. Ed. Guéniat, directeur de l'Ecole normale des instituteurs du Jura, s'adressa aussi aux jeunes méritants. Il précisa que les pays latins donnent beaucoup plus d'importance à l'intellect au détriment de l'économie et de l'artisanat. Le facteur humain est apparent également dans la technique. Posséder à fond son métier, c'est le bonheur et l'invincibilité.

Ces trois exposés firent grande impression et prouvèrent que les jeunes ne sont pas abandonnés.

MM. Hänni et Jardin procédèrent ensuite à la distribution des diplômes et récompenses.

Relevons que la manifestation fut agrémentée de chants folkloriques brillamment exécutés par les élèves de l'Ecole normale. Ce remarquable chœur est dirigé par M. Montavon que nous remercions de sa gentillesse. La manifestation se termina au Restaurant du Cheval-Blanc par une petite collation, dans un esprit de fraternelle gaieté. Normaliens, futurs théoriciens et apprentis méritants, futurs praticiens eurent l'occasion d'échanger d'utiles considérations quant aux expériences faites au cours des études ou de l'apprentissage.

Cette 3^e Journée des apprentis méritants obtint un grand succès et chaque participant fut enchanté de ce bel après-midi passé en Ajoie. Merci aux orateurs talentueux et aux organisateurs.

Et voici les vingt-deux apprentis méritants du Jura récompensés en 1959 :

1. Boillat Marie-Josette, employée de bureau, Tramelan : MM. Boillat Frères, Tramelan.
2. Scheidegger Heidi, employée d'administration, Tramelan : Me^e M. Germiquet, notaire, Tavannes.
3. Chambaud Liliane, coiffeuse pour messieurs, Chexbres s/Vevey : M. C. Flückiger, maître coiffeur, Delémont.
4. Giordano Victor, employé de banque, Porrentruy : Banque Cantonale, Porrentruy.
5. Greset Jean-François, employé de banque, Moutier : Banque Populaire Suisse, Moutier.
6. Monin André, boulanger-pâtissier, Glovelier : M. F. Lehmann, boulanger-pâtissier, Delémont.
7. Gygax Bruno, ébéniste, Laufon : M. E. Froidevaux, menuisier-ébéniste, Laufon.
8. Seeger Georges, marbrier, Delémont : MM. Kaiser Frères, Marbrerie Jurassienne, Delémont.
9. Simonetti Alfred, papetier, Seewen : A. Ziegler, fabrique de papier, Grellingue.
10. Brodard Michel, décolleteur, Malleray : M. M. Charpiloz, fabrique de pignons ASTRA, Bévillard.
11. Jeandupeux André, remonteur horloger complet, Les Breuleux : MM. Cattin-Maître & Cie, fabrique d'horlogerie, Les Breuleux.
12. Roulet Jean-Philippe, radio-électricien, Sonvilier : M. M. Born, radio-électricien, Saint-Imier.
13. Leuenberger Jean-Pierre, mécanicien outilleur en décolletage, Moutier : Usines Tornos S. A., Moutier.
14. Balmer Francis, mécanicien de précision, Moutier : Fabrique A. Bechler S. A., Moutier.
15. Tièche Gilbert, dessinateur de machines, Reconvilier : Schäublin S. A., fabrique de machines, Bévillard.
16. Billieux Gaston, monteur électricien, Alle : M. F. Hänni, entreprise d'électricité, Porrentruy.
17. Fuhrmann Peter, menuisier-modeleur, Moutier : MM. Kälin et Petit, atelier de modelage sur bois, Moutier.
18. Sauvain André, mécanicien électricien, Delémont : Usine L. de Roll, Choindéz.
19. Schaerer Fritz, mécanicien ajusteur, Courcelon : Usine L. de Roll, Rondez, Delémont.
20. Borer Franz, dessinateur en bâtiments, Erschwil : A. Gerster, architecte, Laufon.
21. Rufer Werner, boucher-charcutier, Schlossrued : M. H. Neuenchwander, maître boucher, Delémont.
22. Rais Jean-Marie, dessinateur en génie civil, Develier : L. Schafheutlé, bureau technique, Delémont.

La séance constitutive de la Commission pour la formation professionnelle eut lieu à Delémont le 5 mai 1954. A la première séance de travail, au printemps 1955, fut élaboré un programme d'activité, à savoir :

1. Nomination, au siège de l'Office cantonal des apprentissages à Berne, d'un adjoint pour le Jura.
2. Cet adjoint devrait habiter le Jura pour mieux coordonner les activités des différentes commissions et institutions qui s'occupent de la formation professionnelle.
3. Elaboration d'une statistique des apprentis par métier et par district.
4. Etude du degré d'encombrement ou de pénurie des différents métiers.
5. Elaboration d'une liste des institutions officielles et fonctions privées qui délivrent des bourses d'apprentissage.
6. Combler les lacunes existantes dans l'aide financière aux apprentis de familles pauvres.

Après cinq ans d'activité et de dévouement, quels sont aujourd'hui les résultats obtenus par notre commission.

1. Un adjoint de langue française a été nommé à l'Office cantonal des apprentissages à Berne, il s'agit de M. Arthur Bolliger qui avait remplacé en son temps M. Imhoff.
2. Transfert de l'adjoint dans le Jura. Ce postulat est à l'étude. Après les décès de MM. Surdez et Josi, spécialistes de l'orientation professionnelle, il devient urgent de s'intéresser à la création dans le Jura, d'une section de l'Office cantonal des apprentissages.
3. Statistique des apprentis par métier et par district. Elle a été établie mais sans grande utilité.
4. Encombrement et pénurie. Il s'est révélé que l'Office d'orientation professionnelle disposait de toutes les données.
5. Bourses d'apprentissage. Une enquête a été effectuée, le résultat paraîtra dans le « Bulletin de l'ADIJ » cette année encore.
6. Aide aux apprentis. Un premier pas a été fait. Afin d'encourager les apprentis à travailler consciencieusement, chaque année une Journée des apprentis méritants permettra de mettre en valeur les apprentissages intelligemment effectués et de récompenser jeunes filles et jeunes gens qui ont pris à cœur la devise nationale : « Travail parfait et précis = travail suisse. »

Un diplôme, un prix d'une valeur de 50 fr. et de sages conseils sont la récompense des apprentis méritants.

A titre d'information, le lecteur trouvera ci-après quelques statistiques se rapportant aux résultats enregistrés lors des trois journées organisées en l'honneur des apprentis méritants (Delémont, Saint-Imier et Porrentruy).

La précision exige de tels sacrifices. Il est vital que l'on vienne en aide à la jeunesse capable. Cette dernière ne veut plus d'une politique d'attente. Elle ne tolère plus qu'on lui dise : « Nos institutions sont meilleures qu'ailleurs, la prospérité de notre pays le prouve ; donc, tout va bien, pourquoi vouloir changer ce qui est ? »

Chaque apprenti doué doit pouvoir accéder au degré supérieur. Il n'y parviendra qu'avec l'appui compréhensif des parents, des associations professionnelles, des autorités, des institutions privées. L'ADIJ a donc un devoir à remplir. Il s'agit de faire plus que d'organiser une

Journée des apprentis méritants. Pourquoi ne pas prévoir une aide substantielle, chaque année, à un ou deux apprentis particulièrement méritants et capables de dépasser le niveau moyen, mais à qui les moyens financiers font défaut ? Début modeste pour notre commission, mais combien encourageant.

Une autre tâche encore : le pré-salaire.

M^e Billieux dans son allocution à Porrentruy préconisait l'instauration, comme chez nos voisins français, de pré-salaires. Car le droit à la formation professionnelle est une nécessité. Sa création serait un acte de justice. Notre pays a besoin de techniciens, de spécialistes pour se maintenir à la hauteur de sa réputation.

A Genève un projet d'arrêté législatif a été déposé en octobre 1956 devant le Grand Conseil. A l'article 2 figurait : « Afin de faciliter et d'aider les parents de certaines catégories d'élèves, le Conseil d'Etat est invité à mettre sur pied un système de pré-salaires tenant compte en particulier de la situation financière et des résultats scolaires des intéressés. » La Commission pour la formation professionnelle ne devrait-elle pas étudier cette possibilité d'aide aux apprentis méritants ? Nous le souhaitons vivement.

Dans un article intitulé : « Principes pour l'encouragement du talent et des personnes douées dans l'artisanat et l'industrie », MM. Erwin Jeangros et Arthur Bolliger chef et adjoint de l'Office cantonal de la formation professionnelle, écrivent : « Les écoles complémentaires professionnelles et commerciales comme les technicums doivent porter leur attention sur les éléments spécialement doués, les conseiller, les aider avec la collaboration d'autres milieux intéressés (famille, entreprise, orientation professionnelle, subsides, bourses, etc.). Les pouvoirs publics doivent dans une mesure plus grande, aider les éléments capables mais sans ressources, par l'octroi de bourses versées par les écoles professionnelles, les technicums, les associations d'utilité publique, les communes, l'Etat et la Confédération. Comme les subsides individuels ne permettent pas toujours de couvrir les frais, nous préconisons une étroite collaboration des institutions accordant des bourses, en désignant parmi elles une personne ou autorité responsable (par exemple l'orientation professionnelle, la direction d'une école, etc.) qui se chargerait de la coordination indispensable. »

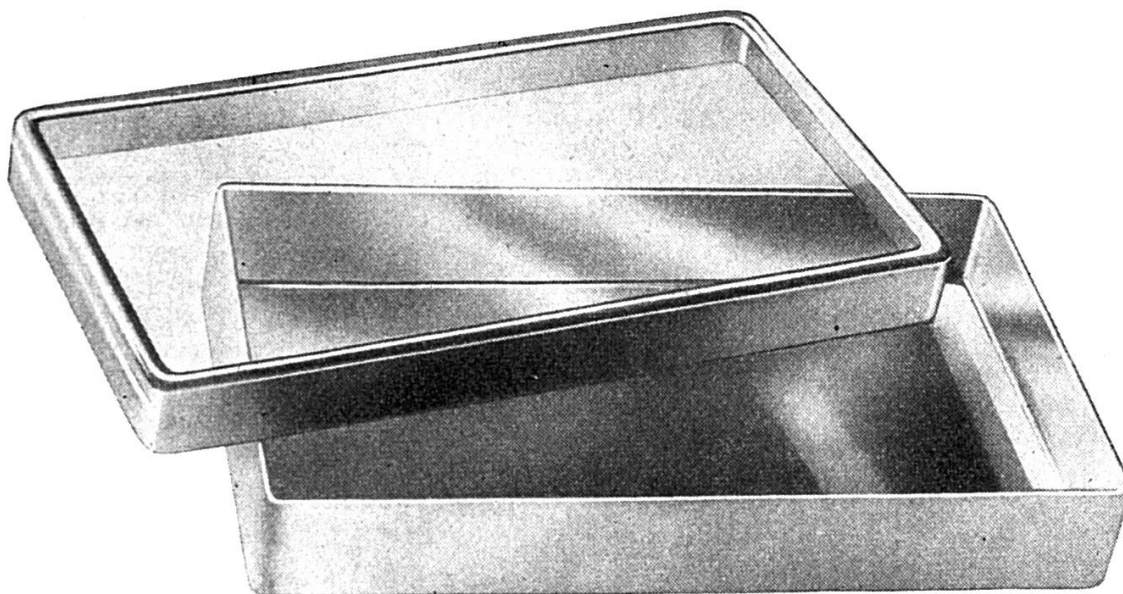
N'est-ce pas là, pour notre commission, une tâche toute indiquée ? Le moment n'est-il pas venu de reprendre l'enquête effectuée en 1957 quant aux bourses distribuées dans le Jura ? Notre commission devrait se charger de cette coordination, bourses, pré-salaire, subsides aux jeunes méritants. Enquête pour permettre l'épanouissement d'un jeune talent, et cela chaque année.

Notre jeunesse, riche capital, doit être judicieusement guidée, intelligemment préparée et surtout financièrement soutenue. Ces tâches essentielles doivent préoccuper tous les membres de notre commission. Le bien-être de notre jeunesse et l'intérêt des industries jurassiennes l'exigent.

Avant de clore ce rapport, nous nous devons de rendre un vibrant hommage à la mémoire d'un membre influent et doué de notre commission, M. Ernest Josi, tragiquement décédé au début de l'année.

CALOTTES RECTANGULAIRES SPÉCIALES

avec couvercles en verre incassable



FABRIQUE LA CENTRALE S. A. Bienne (Suisse)

982

REIFLER & GUGGISBERG, ing. S. A.

Entreprise de construction

BIENNE

Téléphone (032) 4 44 22



Ponts et chaussées

Voies ferrées

Revêtements de routes

Bâtiments industriels

983



FIDUCIAIRE P. GOBAT

Téléphone (032) 6 45 61

MOUTIER

Avenue de la Poste 26

Téléphone (032) 6 19 49

CRÉMINES

Chèques postaux IVa 4885

Comptabilité - Fiscalité - Expertises

955

Membres de l'A. D. I. J. Jurassiens

adhérez, vous et vos familles, à la **caisse-maladie** fondée par l'ADIJ

LA JURASSIENNE

Soins médicaux et pharmaceutiques

Indemnités journalières de chômage

Assurance tuberculose

Assurance maternité

Demandez renseignements, prospectus, tarifs, à l'Administration de

LA JURASSIENNE, CORTÉBERT, tél. (032) 9 70 73

987 (1)

M. Josi a participé activement à nos travaux, jamais il n'a refusé de mettre à notre disposition, son dévouement, ses expériences, son intelligence. Ses exposés étaient toujours instructifs. Il avait le sens de la recherche, de l'exactitude, de l'intérêt qu'on doit avoir pour la jeunesse. A Saint-Imier, lors de la 2^e Journée des apprentis méritants, M. Josi terminait ainsi son exposé : « Et maintenant passons à nos jeunes amis le flambeau avec la manière de s'en servir : caractère et volonté. »

Ernest Josi ne sera pas oublié, car il n'y avait pas seulement en lui, caractère et volonté, mais encore conscience professionnelle, amabilité, intelligence vive et dévouement.

Certains pédagogues qui s'intéressent à nos journées consacrées aux apprentis méritants, nous ont demandé la statistique des apprentis récompensés, par district et ce qu'ils choisissent comme cadeaux. Nous la leur donnons bien volontiers. Ils constateront que ces jeunes montrent beaucoup de goût et d'intelligence dans le choix des récompenses.

a) Statistique des lauréats classés par district

En 1957 = 12 lauréats	} Total à ce jour : 54
En 1958 = 20 lauréats	
En 1959 = 22 lauréats	

Laufon 7, Porrentruy 5, Delémont 11, Franches-Montagnes 3, Moutier 16, Courtelary 12.

Le district de La Neuveville fait partie de l'arrondissement de Bienne.

b) Lauréats classés par métier

Employés de commerce	11	Remonteur horloger complet	1
Employés de banque	3	Radio-électriciens	3
Boulangers-pâtisseries	2	Monteurs électriciens	2
Menuisiers et ébénistes	2	Mécanicien outilleur	1
Menuisier modelleur	1	Mécaniciens ajusteurs	3
Marbrier	1	Mécaniciens de précision	2
Papetier	1	Mécanicien électricien	1
Bouchers	2	Mécaniciens faiseurs d'étampes	2
Coiffeuses	2	Mécanicien auto	1
Maçon	1	Horloger rhabilleur	1
Modelleur sur chaussures	1	Dessinateurs machines	2
Compositeur typographe	1	Dessinateurs en bâtiment	2
Décolleteurs	3	Dessinateurs en génie civil	2

Soit 14 apprentis des écoles complémentaires commerciales et 40 apprentis des écoles complémentaires professionnelles.

c) Statistique des récompenses choisies

Livres (17 lauréats) : dictionnaires 6 ; techniques 2 ; classiques 3 ; voyages-aventures 5 ; roman moderne 1.

Disques (6 lauréats) : musique classique 2 ; jazz 2 ; chansons 2.

Outillage professionnel (9 lauréats) : menuiserie 2 ; coiffure 2 ; électricité 2 ; dessin 2 ; horlogerie 1.

Appareils photographiques (2 lauréats).

Montres (17 lauréats).

Articles ménagers (3 lauréats).

7. Commission des horaires de chemin de fer

Président : M. F. Reusser, Moutier

Secrétaire : M. R. Steiner, Delémont

La commission s'est réunie en séance plénière, comme d'habitude, lors de la mise à l'enquête publique des horaires, soit au début de l'année. Elle a examiné et coordonné les demandes de modifications reçues des membres de l'ADIJ et les a transmises à la préfecture à l'intention de la Direction cantonale des chemins de fer qui, à son tour a réuni une « conférence » de tous les intéressés du canton et à laquelle nous avons assisté. Nous avons été représentés aussi à l'Assemblée des délégués des sociétés du Pied du Jura qui s'est tenue à Neuchâtel.

Comme chaque année en été, notre délégation a été reçue aimablement par la Direction du 1^{er} arrondissement des C.F.F. à Lausanne, qui a pris note de nos vœux. De même M. le directeur de la Compagnie du Lötschberg a bien voulu nous accorder un entretien avant la réunion de la Conférence internationale des horaires, à Prague.

Le Comité des horaires de la vallée de Tavannes a bien voulu aussi nous inviter à sa séance. Notre collaboration s'avère très agréable et fructueuse.

Nous devons des remerciements à tous ceux qui ont bien voulu nous recevoir, écouter nos doléances et examiner nos vœux avec bienveillance et compréhension. Il faut reconnaître que l'horaire des lignes jurassiennes donne en général satisfaction et les imperfections qu'il présente encore (il y en a toujours !) tendent à diminuer.

8. Commission routière jurassienne

Président : M. H. Farron, commandant d'arrondissement, Delémont

Secrétaire : M^e R. Carnal, président du Tribunal II, Moutier

Durant l'exercice 1959/1960 la Commission routière jurassienne n'a pas subi de changement dans sa composition.

Comme à l'accoutumée, la commission a étudié les projets de travaux prévus par Messieurs les ingénieurs des III^e et V^e arrondissements. Nous ne présenterons pas la liste des objets dans ce rapport, ni les montants attribués à chacun d'entre eux, parce que ces états ont été diffusés et commentés dans nos journaux locaux. Nous nous bornerons :

1. à souligner quelques points essentiels de notre activité ;
2. à dresser un inventaire des réalisations pratiques de nos ingénieurs.

Dans l'arrondissement III, trois points principaux ont fait l'objet de nos études :

- a) le passage à niveau de Reuchenette ;
- b) la déviation de Sonceboz ;

c) la route Lamboing-Orvin.

A la suite de plusieurs entretiens à Péry, entre la Direction des travaux publics (ingénieur cantonal et ingénieur d'arrondissement), les C.F.F., la Direction de la Fabrique Vigier, la commune et la bourgeoisie de Péry et le bureau de la Commission routière qui en assumait la présidence, un projet de suppression du passage à niveau et de déviation de la route a été étudié et admis par tous. Il prévoit l'établissement de la route à l'est de la voie ferrée qu'elle longerait d'abord, puis, par un court tunnel, elle rejoindrait l'ancien tracé après le passage sur voie de Rondchâtel. A ce sujet nous avons reçu le message suivant sous la signature de M. le Conseiller d'Etat Brawand (lettre du 30 octobre 1959) :

« Tout en accusant réception de votre lettre du 12 octobre 1959, nous ne voudrions pas manquer de vous remercier et de vous exprimer notre reconnaissance pour votre collaboration dans la recherche d'une solution visant à la suppression du passage à niveau de Reuchenette.

» C'est avec satisfaction que nous constatons que le projet soumis par notre service des ponts et chaussées a rencontré votre approbation. D'entente avec l'Inspectorat fédéral des constructions nous en entreprendrons sans tarder l'étude détaillée. »

Quant à la déviation de Sonceboz, nous sommes moins heureux. Le problème consiste à sortir de Tournedos et à gagner Pierre-Pertuis en quittant l'ancien tracé, en passant à l'ouest de la patinoire et devant le nouveau garage sortie sud de Sonceboz, pour reprendre la route devant le garage à la sortie nord de Sonceboz. Ce tracé paraissait simple à réaliser, mais des problèmes d'intérêts particuliers et d'autres considérations de déviation en direction de Saint-Imier ont renvoyé le nœud de route de Sonceboz à des études nouvelles.

La route Lamboing-Orvin a donné lieu à de nombreuses tractations avec l'Etat. Comme cette correction frappe les communes de grosses dépenses, Orvin et Lamboing se refusent à en accepter les charges, estimant qu'elles n'y trouvent aucun intérêt direct. Il semblerait qu'un certain raidissement dans les relations entre la Direction des travaux publics et les communes intéressées se fait sentir actuellement dans cette question et que les tractations avec les communes intéressées soient en suspens.

La déviation de La Neuveville par le sud est maintenant du ressort de l'Etat et de la Confédération. Nous souhaitons une réalisation prochaine de ce projet, ainsi que celui de l'ensemble du secteur La Neuveville - Bienne.

Parmi les réalisations pratiques obtenues en 1959 dans l'arrondissement III, nous relevons la traversée de La Heutte et celle de Courtelary ; la très belle correction de la route Cormoret - Villeret et celle de la sortie ouest de Saint-Imier jusqu'à l'asile des vieillards.

Restent à l'étude le problème de la déviation de Cormoret et la suppression de son passage à niveau et celui de Saint-Imier sortie est.

Il y a encore beaucoup de travail ! M. l'ingénieur Marti a du courage, il travaille bien et les communes intéressées du Vallon participent

activement et avec compréhension à l'amélioration de l'artère unique qui les relie.

Arrondissement V. Dans cet arrondissement, pour ce qui concerne le Jura, le problème est plus vaste. Il convient de satisfaire les exigences de cinq districts, deux voies de pénétration principales par Boncourt (route 6) et par Bâle (route 18). Porter l'accent et les moyens financiers sur la route 18 entre Bâle et Delémont c'est désavantager la route 6 Boncourt - Porrentruy - Delémont. Laisser la route 18 sans y apporter de grands changements rapides, c'est éloigner les voyageurs désireux de se rendre en Suisse romande par le Jura.

Notre réseau n'entre pas dans le plan général des autoroutes. C'est injuste car la route 6 revêt un caractère de trait d'union avec la partie allemande du canton et la Suisse romande. Elle est une voie importante de pénétration et un prolongement naturel de la route 18 Bâle - Delémont. Si la situation qui est faite au Jura demeure, le canton devra supporter des charges très lourdes et il deviendra de plus en plus difficile de réclamer des subventions extraordinaires pour entreprendre sur ces deux routes des travaux que nous estimons nécessaires et urgents.

Nos études portent plus spécialement sur :

- la diversion Porrentruy - Cornol par Alle ;
- la déviation Delémont - Glovelier par le sud de Develier et le nord de Bassecourt ;
- la correction de Bellerive et la déviation de Soyhières ;
- la correction de Bärschwil et les déviations de Laufon et de Grellingue ;
- la traversée de Courrendlin ;
- les ponts des gorges de Court ;
- le passage à niveau de Bévillard.

La part des crédits revenant au V^e arrondissement quoique représentant approximativement le cinquième de ce que l'Etat met à disposition pour l'ensemble du canton est nettement insuffisante pour oser entreprendre des travaux importants. Il devient nécessaire de reviser le système de répartition des crédits cantonaux en prenant en particulier pour base proportionnelle le nombre de kilomètres de routes par arrondissement. Une requête en ce sens a déjà été adressée à l'Etat. En outre, il importe de requérir de l'Etat des crédits extraordinaires si l'on veut réaliser des améliorations routières qui assurent un écoulement rationnel du trafic dans un délai qui ne saurait dépasser dix ans.

La Commission routière jurassienne envisage d'entreprendre une action d'étude approfondie et de détail des divers projets cités, d'en établir des avants projets, de les soumettre à ses commettants, les associations : Pro Jura, ADIJ, TCS et ACS, pour examen, critiques et corrections et enfin d'agir sur les pouvoirs publics par la voie régulière de la députation jurassienne pour obtenir les crédits et subventions indispensables à leur réalisation.

M. l'ingénieur Eckert désire faire droit aux multiples requêtes qui lui parviennent de chacun des secteurs de son arrondissement. Il s'y emploie avec courage. Nous lui reconnaissons beaucoup de bonne

Nos bons hôtels du Jura

**Vous pouvez vous adresser en toute confiance aux établissements
ci-dessous et les recommander à vos amis**

Bévilard	Hôtel du Cheval-Blanc (G. Suter) Moderne et confortable	(032) 5 25 51
Bienne	Hôtel Seeland (A. Flückiger) Entièrement rénové — Confort	(032) 2 27 11
Boncourt	Hôtel A la Locomotive (L. Gatherat) Salles pour sociétés — Confort	(066) 7 56 63
Moutier	Hôtel Suisse (Famille Brioschi-Bassi) Rénové, grandes salles	(032) 6 40 37
La Neuveville	Hôtel J.-J. Rousseau (William Cœudevez) Neuf — Confort, salles	(038) 7 94 55
Porrentruy	Hôtel du Simplon (S. Jermann) Confort, sa cuisine, sa cave	(066) 6 14 99
St-Imier	Hôtel des XIII Cantons (J. Zibung) Rénové, confort, grill, bar, salles	(039) 4 15 46
St-Ursanne	Hôtel du Bœuf (Jos. Noirjean) Rénové, sa cuisine, sa cave	(066) 5 31 49 980

SEVA

128/4

100'000

etc.

50'000

TIRAGE 3 MAI

volonté, mais pour lui permettre de travailler utilement nous devons lui aider à étudier sérieusement tous ces projets et faire en sorte qu'il reçoive les moyens financiers utiles.

L'année 1959 a vu les réalisations principales suivantes dans l'arrondissement V :

- correction de la route Zwingen - Laufon très réussie ;
- correction sous le Vorbourg - Bellerive d'une fort belle venue ;
- terminaison de la route Delémont - Courrendlin ;
- traversée de Court en son centre ;
- correction de Bévillard, première partie ;
- correction de la route Malleray - Pontenet, première partie ;
- corrections à Courtételle, Courfaiivre et Bassecourt.

C'est déjà un résultat, mais nous voulons davantage et plus vite. Nous ne pouvons pas rester en dehors du grand courant et nous devons tendre nos efforts vers une prise en considération plus justifiée de notre axe principal Boncourt - Delémont et Bâle - Delémont en direction de Bienne par la Confédération.

Le travail ne manque pas pour nous en 1960.

9. Commission du tourisme pédestre

Président : M. O. Stalder, directeur du progymnase, La Neuveville

Secrétaire : M. J. Aegerter, professeur, La Neuveville

A. PROJETS

Tous les plans routiers sont établis.

B. BALISAGE

1. Contrôle des anciens itinéraires

Laufon :

- N° 1 : Mervelier - Scheltenpass - Balsthal
- N° 2 : Mervelier - Rothmattli - Hohe Winde
- N° 3 : Delémont - Courchapoix - Erschwil
- N° 4 : Delémont - Fringeli - Erschwil
- N° 7 : Petit-Lucelle - Pleigne - Les Rangiers

Raimeux :

- N° 1 : Moutier - Raimeux
- N° 7 : Courrendlin - Rebeuvelier - Raimeux
- N° 8 : Roches - Raimeux
- N° 9 : Moutier - Crémines - Gänsbrunnen

Montoz :

- N° 15 : Moutier - Grandval - Crémines

Franches-Montagnes Nord :

- N° 8 : Montfaucon - Soubey
- N° 11 : Soubey - Goumois

Franches-Montagnes Centre :

- N° 1 : Tavannes - Le Noirmont
- N° 2 : Tavannes - Glovelier
- N° 3 : Tramelan - Saignelégier
- N° 4 : Tramelan - Moutier

Franches-Montagnes Sud :

- N° 1 : Sonceboz - Saint-Imier - La Chaux-de-Fonds
 N° 1a : Sonvilier - L'Assesseur
 N° 1c : Corgémont - Pâturage du Droit
 N° 1b : Cormoret - Mont-Crosin
 N° 1d : Saint-Imier - Le Sergent
 N° 2 : Tavannes - Mont-Soleil
 N° 3 : Tramelan - Les Bois
 N° 4 : Tramelan - Les Breuleux - Les Bois

Delémont :

Tous les itinéraires de ce district ont été contrôlés à l'exception de deux.

2. Réparations et compléments**Franches-Montagnes Nord**

- | | Indicateurs |
|-------------------------------------|-------------|
| N° 4 : Saint-Ursanne - Saignelégier | 3 |
| N° 2 : Saint-Ursanne - Soubey | 2 |

Franches-Montagnes Centre

- | | |
|--|----|
| N° 1 : Tavannes - Le Noirmont | 15 |
| N° 2 : Tavannes - Bellelay - Glovelier | 13 |
| N° 3 : Moutier - Saignelégier | 14 |

Franches-Montagnes Sud

- | | |
|------------------------|----|
| Différents itinéraires | 13 |
|------------------------|----|

Laufon

- | | |
|------------------------|---|
| Différents itinéraires | 3 |
|------------------------|---|

Total	63
-------	----

3. Nouveaux itinéraires balisés**Montoz**

- | | Km. | Indicateurs |
|--|-----|-------------|
| N° 12 : Tavannes - Métairie de Werdt | | |
| + 12c : Pierre-Pertuis - Le Grimm -
Métairie de Werdt | 2,9 | 10 |

Laufon

- | | | |
|---|----|---|
| N° 10 : Bärschwil/gare - Fringeli - Mervelier | 10 | 8 |
|---|----|---|

4. Itinéraires dont le matériel a été commandé en vue du balisage en 1960**Montoz - Graitery**

- N° 1 : Moutier - Montagne de Graitery - Oberdörferberg

Chasseral

- N° 18 : Gléresse - Prêles - Mont-Sujet

5. Tableaux d'orientation

Deux tableaux d'orientation ont été placés aux stations supérieures d'Evilard et de Macolin. Le tableau d'orientation prévu pour Les Bois est en préparation.

6. Courses organisées

Les courses organisées suivantes ont eu lieu dans le Jura :

- a) Bienne - Mont-Soleil - Spiegelberg - Le Noirmont par l'association bernoise (guide M. Zeugin) ;
- b) Grellingue - Kaltbrunnental - Meltingerberg - Erschwil par l'association bernoise (guide M. Hänggi) ;

- c) Spiegelberg et Tête-de-Ran par Schwäb. Albverein (guide M. Zeugin) ;
- d) Etang de la Gruère - Spiegelberg - Les Bois par Schwarzwaldverein (guide M. Zeugin).

7. Construction de chemins

Il nous plaît de relever que la Société « Les Sentiers du Doubs » s'est chargée de la réparation de plusieurs sentiers dans les côtes du Doubs.

10. Commission forestière

Président : M. W. Schild, conservateur des forêts du Jura, Delémont

Secrétaire : M. Ed. Juillerat, inspecteur forestier, à Porrentruy

L'activité de la Commission forestière s'est manifestée principalement dans le domaine de l'aménagement rationnel de nos pâturages boisés. Les mensurations que l'Institut fédéral de recherches forestières entreprit pour déterminer l'effet des vents sur le climat en général, seront complétées par une série d'études se rapportant à la production herbacée.

Grâce à la bienveillance de la Direction de l'Ecole cantonale d'agriculture de Courtemelon, il sera désormais possible d'insérer dans nos plans d'aménagement un chapitre spécial ayant trait au traitement des pâturages boisés des Franches-Montagnes.

Dans le domaine de la propagande en faveur de l'utilisation du bois, il convient ici de souligner les efforts que la Commission forestière déploie en collaboration étroite avec la Lignum. Le placement du bois de feu, dont dépend en fin de compte tout le traitement de nos forêts, n'est certes pas encore résolu. Nous sommes néanmoins heureux de constater l'essor réjouissant que prend la Dozière dans le domaine de la production de cellulose à base de bois d'essences feuillues. Espérons que les propriétaires de forêts sauront mettre à profit ce nouveau et important débouché du bois de feu.

V. Remarques finales

Arrivés au terme de notre rapport, nous avons encore l'agréable devoir de remercier tous ceux qui nous ont aidés dans notre tâche, qui nous ont apporté leurs encouragements, leur collaboration et leurs suggestions. Nous remercions aussi nos membres de leur fidélité. Nous exprimons enfin notre entière gratitude aux autorités cantonales qui nous ont soutenus, à la Seva et à toutes les instances qui ont pris quelque intérêt à notre activité en accueillant nos requêtes et en les traitant avec bienveillance.

Nous souhaitons aussi que le Jura retrouve bientôt la paix et la tranquillité dans le domaine politique. Ce n'est que dans la collaboration, le respect mutuel et aussi l'effort de tous vers une meilleure compréhension d'autrui que le pays pourra vivre et prospérer.

Moutier, le 18 mars 1960.

Au nom du Comité :

Le président,
F. REUSSER

Le secrétaire,
R. STEINER

Extrait des comptes de l'exercice 1959

	Recettes	Dépenses
1. Administration		
Fournitures de bureau et imprimés		1 699.30
Ports, téléphones, compte de chèques		1 476.65
Abonnements et cotisations		1 369.90
Propagande et travaux de bureau		1 786.10
Frais de séances		7 999.95
Indemnités		6 555.—
Divers		3 696.15
2. Cotisations		
des membres	16 398.—	
de l'Etat	10 000.—	
3. Bulletin		
Administration et rédaction	2830.—	
Acquisition d'annonces	<u>2506.50</u>	5 336.50
Impression, clichés, ports		15 415.25
Annonces	12 443.—	
Abonnements	5 354.75	
4. Intérêts et frais de banque		
Titres et carnets de dépôts	4 395.80	
Compte bloqué	205.—	
5. Subventions		
Seva 111-119 (9)	49 560.—	
ADIJ		20 721.65
6. Commissions		8 182.45
7. Rendement de l'immeuble	1 198.40	
8. Excédent de recettes		<u>25 316.05</u>
	<u>99 554.95</u>	<u>99 554.95</u>

Bilan au 31 décembre 1959

	ACTIF	PASSIF
Caisse	45.06	
Compte de chèques	12 539.84	
Compte bloqué	22 472.50	
Titres	83 975.—	
Dépôts	27 928.50	
Fonds sentier des gorges de Moutier	15 165.—	
Compte courant B.P.S. Moutier	2 310.70	
Immeuble	73 267.30	
Mobilier	1.—	
Fonds de garantie « La Jurassienne »	20 000.—	
Fonds de réserve	21 655.40	
Capital		279 360.30
	<u>279 360.30</u>	<u>279 360.30</u>

Fortune au 31 décembre 1959	279 360.30
Fortune au 31 décembre 1958	254 044.25
Augmentation de fortune	<u>25 316.05</u>

Delémont, le 15 janvier 1960.

Le caissier : H. FARRON

Procès-verbal de vérification

Les soussignés ont procédé ce jour, à la vérification des comptes de l'ADIJ, année 1959. Les opérations des comptes de valeurs ont été pointées et contrôlées avec les pièces à l'appui.

Le bilan et l'état de fortune ont été contrôlés et vérifiés. Ils ont été trouvés exacts. Les valeurs et contrôles des valeurs (certificats de valeurs et dépôts) ont été produits et vérifiés. Les soussignés se font un plaisir de recommander les comptes qui précèdent à l'assemblée générale de l'ADIJ avec remerciements au caissier pour sa bonne gestion.

Delémont, le 19 février 1960.

Le vérificateur permanent :

W. WÜST

Pour la commune de Sonvilier :

A. BOURQUIN

<i>COMMUNICATIONS OFFICIELLES</i>

L'assemblée générale de l'ADIJ aura lieu le 11 juin, à Moutier.

<i>CHRONIQUE ÉCONOMIQUE</i>

Un baromètre instable. — L'optimisme règne dans la plupart des secteurs économiques. Le marché de l'emploi paraît assuré. Les exportations s'accroissent de mois en mois et la consommation, dans presque toutes les branches, accuse des augmentations sensibles. L'industrie procède à de nombreux investissements à long et court terme. Dans l'industrie des machines et appareils, les réserves de travail qui atteignaient déjà sept mois durant le quatrième trimestre 1959, ont encore augmenté et oscillent aujourd'hui entre 7,5 et 8 mois.

Il n'est aucun secteur où l'on se plaigne de l'absence de commandes. Celles-ci affluent au contraire et dépassent souvent les capacités de production. Des délais de livraison plus longs doivent être sollicités de la plupart de nos acheteurs.

Tant les pouvoirs publics que le secteur privé procèdent à des investissements nombreux, que ce soit dans les travaux de génie civil, la construction de routes, le bâtiment et l'édification de nouvelles usines. La semaine dernière encore, le Conseil fédéral annonçait l'ouver-